

- ▶ CORONA : CRISE, FLICS ET APRES
- ▶ DOSSIER : EDUCATION VS MEDEF
- ▶ SANS FRONTIERE : en résistance

LE 30 MAI DE MAUBEUGE À PARIS



REPRENONS LA RUE
CONTRE L'ÉTAT
ET LE CAPITAL

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une commission-journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non, d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de

l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.), et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après. Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Egrégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

Ce numéro a été préparé à Nantes

La maquette à Moulins

La commission journal du numéro d'octobre aura lieu cet été

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries 30 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- À l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL Egrégore, BP 81213 - 51058 Reims cedex

Ou payez par internet sur notre site !

SOMMAIRE



EDITO ▶PAGE 3

CORONAVIRUS

- ▶PAGES 4/7 Corona et crise économique
- ▶PAGES 8/9 Traçage des contacts... Fichage évidemment

HUMEUR

- ▶PAGES 10/11 Les lendemains chanteront-ils ?

SANS FRONTIÈRE

- ▶PAGES 12/14 En résistance

- ▶PAGE 15 Qui sommes-nous ?

- ▶PAGES 16/17 Programme des rencontres du Quercy

VERTEMENT ECOLO

- ▶PAGES 18/19

MÉMOIRE SOCIALE

- ▶PAGES 20/21 Luttés de migrantes en France

BIG BROTHER

- ▶PAGES 22/23

DOSSIER : ÉDUCATION NATIONALE

- ▶PAGES 24/26 Quelques éléments sur la privatisation de l'éducation nationale
- ▶PAGES 27/29 Le risque zéro n'existe pas !
- ▶PAGE 30 Enseignement à distance et fracture numérique
- ▶PAGE 31 ZAD
- ▶PAGE 32 Autocollants et brochures

CONTACTER LOCALEMENT

l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE

ocl-moulins@orange.fr

BRETAGNE

oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE- ARDENNES

OCL c/o egregore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE

oclidf@riseup.net

LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRENNÉES

OCL c/o canal sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD

- Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403
62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr
- Lille : ocille@gmail.com

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

POITOU-CHARENTES

- ocl-poitou@Orange.fr
- oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES

- Lyon : "courant alternatif"
c/o Maison de l'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.fr
- Valence :
ocl-valence@riseup.net

CONTACTS

Figeac, passer par
oclibertaire@hotmail.com

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egregore
BP 81213 - 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'information, visitez notre site

<http://www.oclibertaire.lautre.net/>

COURANT ALTERNATIF
n°301 - juin 2020

Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0620G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé
Mise en page avec Scribus



UNE CRISE PEUT EN PRÉPARER D'AUTRES...

Début juin, la crise sanitaire du Covid 19 commence à retomber : baisse continue des cas graves, fin progressive du confinement et des limitations de déplacement personnel, réouverture de la plupart des entreprises et lieux de consommation. Selon la banque de France ⁽¹⁾, l'activité économique de l'Hexagone aurait baissé de 32 % la dernière quinzaine de mars, et de 28 % au mois d'avril (sous réserves d'une telle approximation). Ce qui démontre un maintien important de l'activité (1/4 en télétravail, 1/4 dans les services indispensables) contrairement à ce que l'on pouvait imaginer, avec des rues silencieuses et des lieux publics déserts. Ce bouleversement temporaire de la pandémie a démontré par défaut une « plasticité » de la vie publique, à la fois la fragilité vitale des plus précaires et des plus faibles, mais aussi que la « normalité » inéluctable et impérieuse pouvait s'effacer à l'échelle d'une ville, d'un état, d'un continent... Donc tout peut s'arrêter !

Pendant ce confinement, sans vie sociale, nous avons aussi fait l'expérience d'une médiatisation omniprésente et obsessionnelle, concentrée sur la pandémie, avec la répétition quotidienne du décompte des contaminés et des morts et des difficultés des soignant-e-s, « sidérant » une population impuissante face à une administration débile et toute puissante à la fois. Les médias ont participé ainsi à obtenir un consentement et une observance volontaires du confinement, en plus des contrôles policiers et militaires. Si la surveillance n'a pas atteint le niveau d'Israël et de la Chine, pistant leurs citoyens électroniquement, l'état français a expérimenté grandeur nature la mise sous contrôle étroit de sa population, ce qui arriverait en cas d'un accident industriel ou nucléaire majeur par exemple. L'interdiction d'accès aux lieux naturels - forêts, rivages, montagnes - déserts dénués de virus illustre bien ce verrouillage des activités individuelles. « Entassez vous dans vos appartements devant vos écrans, et pas question de flâner ou de jouir de l'arrêt de l'économie ! »

Simultanément à la pandémie, une crise financière a balayé les bourses mondiales de février à mars, avec plusieurs krachs. Parmi d'autres, le géant des fonds de placements financiers Blackrock, censé gérer plus de 6000 milliards de dollars, a ainsi enregistré une baisse de valeur de 1000 milliards. Il s'en remettra : trop gros pour couler ! Cette crise financière attribuée au Covid 19 était pronostiquée depuis de longues années avec des pratiques bancaires peu modifiées depuis la crise des subprimes de 2008. Le shadow banking (l'activité bancaire de l'ombre) avait repris de plus belle à la City, contournant les barrières de sécurité.

Les taux d'intérêt faibles ou même négatifs ont amené un endettement des entreprises et des états, dans l'euphorie de bénéfices astronomiques.

Aujourd'hui, la crise sociale se précise ; si la pandémie en est le déclencheur avec le ralentissement économique induit, ce sont plutôt les erreurs de stratégie - comme celles d'un Carlos Goshn - et d'investissement d'entreprises que certains salarié-e-s vont payer cher : Renault évoque 14000 licenciements dont 4000 en France (en page de couverture, photo de la manifestation du 30 mai à Maubeuge contre la fermeture annoncée de l'usine locale). Le chômage partiel, payé par l'Etat pour soutenir la consommation et atténuer les tensions, va cesser. Un certain nombre d'entreprises fragilisées par le ralentissement économique (surtout les petites) vont fermer ou licencier. Le nombre des chômeurs toutes catégories atteint plus de 6 millions fin avril et tout annonce une hausse importante du chômage, alors que les conditions d'indemnisation ont été dégradées avec la nouvelle loi d'indemnisation adoptée en automne au son du 49-3.

Last but not least, la situation internationale connaît une relance des contestations populaires, un temps sous l'éteignoir de la pandémie. Du Chili à Hong-Kong, du Liban à l'Inde, les remises en cause des revenus, libertés, droits du travail et conditions de vie, par des gouvernements de plus en plus autoritaires produisent des révoltes massives. L'agitation mondiale déployée courant 2019 reprend, même si certains états ont profité du confinement pour réprimer et soustraire des figures des mouvements, comme en Algérie pour le Hirak. Sur un registre différent, même les USA connaissent en cette fin mai une flambée de contestation anti raciste dans 75 villes à travers les USA, avec affrontements et pillages, arrestations, blessés et morts, suite à l'assassinat d'un afro-américain par un policier blanc dans un contexte explosif : le chômage de masse (25 millions sans droits d'indemnité) touche justement proportionnellement plus les minorités noire et latino alors que la pandémie longtemps ignorée par Trump ravage le pays.

Il y a donc crise sanitaire, financière, économique, sociale et politique. Le Capital va devoir innover : course en avant, bouleverser des hiérarchies obsolètes (la Chine devant les USA?), forcer le passage pour repousser les contraintes par tous les moyens, la guerre si besoin. On voit déjà des vieux projets industriels réapparaître, comme par exemple ces mines d'or à ciel ouvert de la forêt guyanaise pour lesquelles le préfet local a signé au mépris total des populations lo-

cales. L'agro-industrie hexagonale a aussi joyeusement piétiné les quelques freins légaux à son activité pendant le confinement, au nom de l'impératif du ravitaillement des populations, mais aussi de l'exportation, de la compétitivité, de l'excellence...

Face à des appareils d'état recourant à une violence professionnelle croissante sur leurs populations, la tentation de l'escalade stérile grandit. La mémoire d'impasses historiques toujours non soldées devrait peut-être inciter à la créativité et l'horizontalité des pratiques de luttes plutôt qu'à un avant-gardisme même repeint au goût du jour, hors sol et volontariste.

Actuellement, les mouvements sociaux issus des deux dernières années (loi travail, gilets jaunes, retraites, hospitaliers...) cherchent à rebondir après la pandémie. Le 30 mai à Paris (cf photo p1), plus de 7000 migrants et sans papiers sont passés à l'action en auto organisation. Ils ont défié l'interdiction du préfet Lallemand au nom de la loi de sécurité sanitaire qui verrouille toujours la vie politique, pour justement pointer leurs conditions de vie inacceptables du point de vue sanitaire, administratif et humain!

Le 16 juin prochain, une « **journée de mobilisation pour l'hôpital contre le retour à l'anormale** » regroupera unitairement les coordinations inter-urgences, -blocs, -hôpitaux, CGT,SUD,UNSA, médecins urgentistes, psychiatrie. Là-aussi comme les migrants, la mobilisation pointera le double discours du pouvoir. Officiellement Macron annonce mielleusement une réparation contrite des excès néolibéraux dans la Santé comme par exemple le réajustement salarial des infirmières. En vérité l'Etat joue sur les mots dans les mesures annoncées et perpétue obstinément la même logique d'économie et de rentabilisation, qui vient de plonger les soignant-e-s et les malades dans trois mois infernaux, avec un bilan et des pénuries dignes d'une république bananière. Les soignantes et leurs soutiens vont-elles ouvrir une brèche dans le rapport de forces Etat-mouvements sociaux, permettant à ceux-ci de s'engouffrer? Les repères, pratiques et réflexes collectifs n'ont-ils pas été trop bouleversés par la pandémie, pour ne pas nécessiter un temps de maturation collective avant un rebond des luttes? Les crises superposées vont-elles accélérer les dynamiques collectives, locale et internationale. Les débuts de solutions restent à expérimenter, comme les vaccins, avec une bonne piqure de rappel.

Nantes, le 31 mai 2020.

1. <https://www.banque-france.fr/statistiques/conjoncture/enquetes-de-conjoncture/point-de-conjoncture>

Corona et crise économique



Plus fort qu'en 2008! Cette fois-ci les européens sortent carrément le chéquier pour essayer de parer la catastrophe. Telle une vague scélérate, la chute économique menace de balayer même les plus forts...

Qui va payer ?

Je vous spoile tout de suite la fin. C'est nous. Vous vous en doutiez. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'aucune loi économique ne nous oblige à payer. C'est juste parce qu'on est du mauvais côté du manche. Et il est important de comprendre quelques aspects obscurs de l'économie pour résister au tonnerre de propagande de l'union sacrée pour le patronat, qui a d'ores et déjà commencé dès le confinement. Il est important aussi de les comprendre pour résister aux sirènes de la social-démocratie. C'est sûr qu'à défaut de révolution, si une révolution de palais pouvait nous améliorer l'ordinaire, on ne dirait pas forcément non. Sauf que ce n'est qu'illusion.

Un déficit public énorme

Oui, l'état est en train de creuser le déficit. Et pas seulement l'état français, à peu près tous les états du monde même s'ils ne prennent pas tous exactement les mêmes mesures.

Il a pris une première mesure sociale très importante : favoriser le chômage partiel. C'est la première fois que celui-ci est utilisé avec une telle ampleur. Le chômage partiel permet d'éviter des licenciements, il permet aussi d'éviter une perte trop

importante de revenus des salariés. Pour une fois l'état a fait dans le social. Les smicards touchent l'intégralité de leur salaire, les autres 84%. Dans la législation ordinaire, c'était 70% pour tout le monde. Evidemment, il ne l'a pas fait par bonté d'âme, mais pour maintenir la consommation, principal débouché des entreprises. Et la différence entre un smicard et un riche, c'est que le smicard dépense tout son salaire alors que le riche en épargne une partie. C'est donc de l'argent qui retourne aussitôt dans le circuit économique. Cette allocation est remboursée aux entreprises en partie par l'état, en partie par les ASSEDIC, donc par nous (cf encadré 1). C'est donc du social qui ne coûte rien aux entreprises. C'est la France qui a le plus fait appel à ce dispositif en Europe : d'après « Le Monde », 12,4 millions de salarié.e.s sont concernés pour un coût de 3,25% du PIB.

Bon, n'exagérons pas trop dans le social, hein ! Les CDD et les intérimaires, eux, n'ont rien touché et ont grossi les rangs du chômage. Et la réforme de l'assurance chômage n'est que suspendue. Quant au chômage partiel, l'Etat prévoit de le lever progressivement à partir du 1er juin. Et là, les licenciements vont tomber probablement par centaines de milliers, sans doute à partir de septembre. Et, évidemment, l'Etat n'a rien demandé aux entreprises en

contre-partie des 26 milliards qu'elles ont empochés grâce à cette mesure, et surtout pas aux très grandes qui auront bien profité de cet effet d'aubaine.

Ensuite, l'état a pris une mesure d'aide aux entreprises que nous allons financer entièrement : il les a exonérées de cotisations sociales. Jusqu'à présent, l'état était censé reverser à la sécu ce type d'exonérations. Mais il a été pris une loi peu de temps avant l'épidémie prévoyant que l'état n'y était plus obligé... Donc, on peut déjà prévoir une aggravation du déficit de la sécurité sociale, qui servira de prétexte à des mesures de déremboursement, de diminution des allocations, etc. Ces exonérations sont en fait financées sur nos salaires.

Enfin, troisième mesure phare du confinement, la garantie par l'état des emprunts des entreprises. Ça, ça coûtera plus ou moins cher selon que les entreprises arrivent à rembourser ou font faillite.

Au-delà, faudrait rien exagérer et notamment rien ne justifie qu'on touche à la propriété privée : pas de moratoire sur les loyers même pour les entreprises, pas d'obligation des assurances de les indemniser, rien qui ne contraigne aucune (grande) entreprise. Ça augure mal de « l'après » sur lequel d'aucuns fondent des espoirs.

Encadré 1**Ne nous trompons pas de caisse !**

Il ne faut pas confondre caisse de la Sécurité Sociale (ASSEDIC et retraite comprises) et caisse de l'état. La caisse de Sécurité Sociale est alimentée par nos cotisations et celles de nos employeurs. Le principe pensé par le Conseil National de la Résistance est celui du salaire différé. Les cotisations calculées sur nos salaires nous donnent droit à une rémunération en cas de maladie, de chômage ou pour notre vieillesse, à des remboursements de soin, et encore d'autres allocations. C'est-à-dire qu'on ne doit pas considérer ces cotisations comme des charges ou des prélèvements, mais comme un élément du salaire, que les économistes appellent tantôt salaire indirect, tantôt salaire différé, puisque c'est une partie du salaire que nous touchons en cas d'empêchement de travailler. C'est une forme de solidarité du travail.

Nous raisonnons trop souvent en terme de salaire net. Mais ce salaire n'est qu'une partie de notre salaire, le reste étant constitué des remboursements de soin (très peu d'entre nous pourraient se payer une nuit à l'hôpital sinon), d'allocations chômage, de pensions de retraite, d'allocations logement, etc...

S'attaquer à la sécu, prendre dans sa caisse, c'est donc en fait diminuer notre salaire.

Il va ensuite y avoir les mesures de relance. Le plan n'étant pas encore annoncé, je peux juste vous dire que ça devrait coûter assez cher. On n'a jamais eu de dépression aussi sévère depuis un siècle, donc...

Mais pourquoi cassent-ils donc la tire-lire ?

C'est comme pour le virus, ils ont peur. J'aimerais pouvoir écrire qu'ils ont peur de nous. Mais malheureusement, je ne crois pas. Non, ils ont peur de rééditer la crise des années 30. Depuis cette époque, on sait que la récession nourrit la récession. Les entreprises les plus fragiles font faillite, elles licencient donc, et la consommation ainsi que les salaires diminuent encore, ce qui entraîne d'autres entreprises dans la faillite et ainsi de suite. Le tout jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de capital productif détruit pour sortir de la crise de surproduction et renouer avec la hausse du taux de profit. Bien sûr, une bonne guerre accélère passablement le processus de destruction. Rajoutez à ça que si la dépression s'aggrave, elle peut facilement entraîner les banques dans la tourmente, banques déjà fragilisées par toutes les belles spéculations qui ont joyeusement repris depuis la crise des subprime (on ne change pas une stratégie qui perd, surtout quand elle permet des profits à court terme). A l'époque de la crise des années 30, les libéraux avaient eu gain de cause, et les états n'avaient pas trop cassé la tire-lire. La suite leur a montré ce que ça leur a coûté. Ils n'ont pas très envie de

recommencer.

Pour la France plus spécifiquement, on peut dire aussi qu'il y a une tentative d'acheter la paix sociale. En effet, le chômage partiel fait que la baisse des revenus a été limitée pour la majorité de la population. Pendant ce temps, ils ont pris à toute allure une série d'ordonnances donnant tout pouvoir aux entreprises sur les congés payés, cassant l'encadrement de la durée du travail par le code du travail, exonérant l'état et les entreprises de leur responsabilité pénale dans la gestion de la crise sanitaire, pas de production de tests aussi pour éviter des reconnaissances de maladie professionnelle, poursuite et accélération de la casse des services publics tant hospitaliers qu'éducatifs, etc... La liste est longue et fait peur. Evidemment, ça passe plus facilement si la révolte sociale ne gronde pas sous l'effet d'une baisse brutale des revenus. Pas la peine de rêver à « l'après ». Ils y ont pensé dès le début du confinement : état d'exception, législation anti-sociale et anti-écologique (assouplissement des règles des labels, assouplissement des règles de protection de l'environnement...). Tout est prêt pour qu'il n'y ait aucune inflexion du système productif, pour que les grandes entreprises conservent les mains le plus libre possible, et que le pouvoir puisse se maintenir grâce à la force armée. Ça vaut bien quelques dizaines de milliards.

Mais où trouvent-ils tout cet argent ?

D'abord, relativisons. Combien tout ça va-t-il coûter au total, je ne sais pas. Le coût des premières mesures était estimé fin mars à 45 milliards d'euros. La France est un pays riche, en 2018 son PIB, c'est-à-dire l'équivalent monétaire de la richesse créée sur son territoire, était d'un peu plus de 2300 milliards. Ces mesures coûtent donc 2% du revenu annuel de la France. En ce qui concerne le budget de l'état, les recettes prévues pour 2019 étaient de 409 milliards, non compris la sécurité sociale. La BCE doit débloquer au niveau européen 750 milliards, à rapprocher d'un PIB de plus de 13000 milliards. Donc, ce sont certes des sommes très importantes, mais dans des pays très riches. On a fini par se laisser impressionner par le discours « les caisses sont vides », « l'état est au bord de la faillite », « on ne peut pas inventer de l'argent qu'on n'a pas », et j'en passe... Les caisses ne sont vides que de ce qu'elles ont été vidées par les cadeaux fiscaux, et il y a en fait de la réserve. Suffisamment ? Ca, c'est moins sûr, tout dépend de l'ampleur de ce qui va se passer.

Ensuite, il faut se rappeler que, comme nous, l'état peut emprunter, mais beaucoup plus facilement et beaucoup plus que nous. Il est en effet réputé bon payeur. Pour les marchés financiers, prêter aux états est doublement avantageux. Tout d'abord, c'est le placement financier le plus sûr. Vous imaginez bien que si un état était en cessation de paie-



CORONAVIRUS

ment, ça signifie que toute son économie était déjà en faillite bien avant. Ensuite, tenir un état par la dette, c'est le moyen le plus sûr de contrôler sa politique économique.

Vous allez me dire, oui, mais quand il va falloir rembourser, ça fera mal. En réalité, les états ne remboursent jamais ou que très partiellement, et dans ce cas ils remboursent en faisant de nouveaux emprunts. Ce qui coûte cher dans la dette, ce sont les intérêts qui eux sont payés scrupuleusement. Et donc, je ne peux pas vous dire qui va payer, mais je peux vous dire qui va recevoir : les créanciers des états, c'est-à-dire les marchés financiers, ceux qui détiennent des placements financiers. Le financement du déficit par l'emprunt enrichit les plus riches.

Et normalement, un état a un troisième atout dans sa manche : lui, il peut fabriquer de la monnaie (la fameuse « planche à billets »). Donc, l'état peut toujours fabriquer la monnaie dont il a besoin. (voir encadré 2) Bon, ça peut poser quelques soucis. S'il en fabrique trop, il risque d'y avoir de l'inflation, et sa monnaie va se dévaloriser sur les marchés mondiaux, ce qui va renchérir le coût de ses importations, et l'obliger à payer des taux d'intérêt plus élevés pour ses emprunts. Donc ensuite prendre dans la poche des uns pour donner aux plus riches des autres. On y revient toujours.

Mais problème pour l'état français comme pour tous les états de la zone euro : il a renoncé à son pouvoir de création monétaire en adhérant. D'où les discussions européennes.

Les annonces de la BCE

La BCE vient d'annoncer qu'elle allait débloquer 750 milliards d'euros. C'est une nouvelle importante, mais pas seulement à cause de son montant. Elle avait déjà fait une entorse à l'orthodoxie libérale européenne (allemande plus exactement) en rachetant des dettes d'états européens sur les marchés financiers. Pourquoi est-ce une entorse à l'orthodoxie ? Parce que si la banque centrale rachète des dettes souveraines (c'est comme ça qu'on appelle les dettes des états), ça revient à créer de la monnaie donc à courir le risque de l'inflation. En même temps, une puissance de la taille de la zone euro qui s'interdit de créer de la monnaie, c'était un peu surprenant.

Là, elle franchit un pas supplémentaire. Elle emprunte au niveau européen pour financer des plans de relance qui seront forcément nationaux. Pourquoi est-ce une nouveauté ? Jusque là, l'Italie, la France ou l'Allemagne ne payaient pas les mêmes taux d'intérêt quand elles empruntaient. Rappelez-vous les taux qui ont été extorqués à la Grèce. Si c'est la BCE qui emprunte

le taux d'intérêt sera européen, et les spéculations qui ont été faites sur la Grèce ne pourront pas avoir lieu. L'étranglement et la gouvernance par la dette ne pourront pas être les mêmes. C'est assez énorme.

Bien sûr, la BCE ne financera pas n'importe quoi, elle ne va pas se mettre à subventionner la ZAD de Notre Dame des Landes... Elle financera les grands projets qui respectent les priorités européennes. Mais c'est un pas en avant important vers le fédéralisme européen. Bonne ou mauvaise chose pour nous ? Je n'en sais rien. Mais ça limitera un peu le chantage de politique économique par la dette.

Evidemment, tout cet argent risque d'alimenter les spéculations financières, de donner des ailes aux banques, et nous précipiter donc ensuite encore plus violemment dans une crise financière, qui aura des effets délétères sur une économie déjà très mal en point.

Le monde d'après qu'on nous prépare, c'est celui d'avant dans ce qu'il a de pire

Si on regarde bien ce qu'a fait le gouvernement dès le début du confinement, la première mesure sanitaire qu'il aie prise, c'est de détruire encore un peu plus le droit du travail. Al'abri derrière le silence de journaliste qui ne sont que des porte-parole officieux du gouvernement, l'administration a poursuivi son œuvre de destruction des services publics : poursuite des fermetures de lits, poursuite de la politique de concentration des hôpitaux, poursuite en l'accélération de cette même politique qui nous a enfermés faute de pouvoir nous soigner. Dans l'éducation nationale, c'est circuler il n'y a rien à voir : on en profite pour mettre un an plus tôt le bac en contrôle continu, on prend prétexte des « enfants défavorisés » pour imposer les cours à distance combinés au « présenciel » (il faut quand même oser), ce qui est prévu pour la rentrée ce sont des fermetures de classes dans le primaire, entasser encore plus les élèves dans le secondaire, et aucune heure de dégagee pour remédier aux dégâts scolaires du confinement. Par contre, la privatisation, que ce soit par le biais du numérique ou par « la nation apprenante » avance à grands pas. Pendant cette crise, je l'ai déjà écrit, les faillites des petites boîtes vont se

Encadré 2

La monnaie c'est magique

En fait, la monnaie n'existe pas. Sauf que si on n'en a pas, on est dans la misère.

Quand on dit monnaie, on évoque encore l'or ou l'argent. Sauf que vous n'avez jamais payé votre loyer en pièces de monnaie, et que votre salaire non plus ne vous est pas versé sous cette forme. La monnaie métallique n'est utilisée que pour les toutes petites dépenses.

En fait, progressivement, on s'est mis à utiliser des billets. Qu'est-ce que ça change ? Presque tout. Sortez le dernier billet de 10 euros qui vous reste dans la poche et contemplez le avec fierté. Ce billet est une reconnaissance de dette de la BCE. Ce billet dans votre poche est la preuve que la banque de l'Europe vous doit 10 euros. Sauf que vous n'irez jamais lui demander le remboursement. Vous allez vous en servir pour payer votre prochaine bière. En fait, le bistrotier accepte ce bout de papier non pas pour réclamer sa dette à la BCE, mais parce qu'il a confiance dans les autorités, si elles disent que c'est 10 euros, ben c'est 10 euros. On l'appelle de la monnaie fiduciaire (fidéis = confiance en latin).

Mais votre paye, même maigre, on ne vous la verse pas à coup de billets de 10 euros ni même de 50 ou de 100. On vous fait un virement ou un chèque. Là, c'est encore plus magique. Ni vous ni votre boss n'êtes concernés. Tout se passe entre sa banque et la votre. Le montant de votre paye est effacé de son compte dans sa banque et inscrit sur votre compte dans la votre. Ce n'est qu'un jeu d'écritures comptables, et ça s'appelle d'ailleurs de la monnaie scripturale. Or c'est ça, l'essentiel de la monnaie qui circule. De simples lignes comptables entre banques.

Et du coup, la monnaie n'est plus complètement une affaire d'état. L'essentiel de la monnaie est créé par les banques. L'argent, ça sert d'abord à payer. Chaque fois qu'une banque fournit un crédit, elle crée de la monnaie puisqu'elle procure des moyens de paiement (monnaie détruite lors du remboursement).

L'état n'intervient que pour réglementer cette création (par exemple, obliger les banques à détenir au moins 1% de l'argent que vous avez naïvement déposé chez elles...). Tout notre système monétaire repose donc sur la confiance dans les autorités et la solidité des banques....





multiplier et la concentration de l'économie va encore s'aggraver. Autre grande mesure sanitaire qui a été prise, accélérer la liquidation de la petite paysannerie en fermant les marchés et les lieux de restauration. Dernière mesure sanitaire : permettre de transgresser le peu de lois de protection de l'environnement et/ou de notre santé qui existaient. En résumé, c'est business as usual, la bourgeoisie instrumentalise l'épidémie pour nous écraser dans la guerre de classe.

Pourtant, le confinement a été l'occasion d'une réflexion. Beaucoup de gens se sont interrogés sur l'utilité de leur travail. Une enquête menée par l'UGICT-CGT est intéressante à ce sujet

(1). Ces discussions ont été plus nombreuses parmi ceux et celles qui continuaient de travailler sur leur lieu de travail (51%), et du coup elles semblent avoir été plus intenses chez les ouvriers et employés que chez les cadres et professions intermédiaires. La moitié des ouvriers et employés jugent leur activité essentielle (et 35% des cadres). C'est dans les secteurs de la production, de la manutention et des services à la personne que ce sujet a été le plus discuté. Je ne sais pas la validité exacte de cette enquête, mais elle suggère que cette réflexion n'est pas l'apanage de classes moyennes qui s'ennuient en confinement, au contraire, c'est une question qui peut se saisir comme question sociale discu-

tée à la base. C'est plutôt encourageant.

S'est aussi posée la question de la relocalisation. Oui, bien sûr, la crise va avoir des effets de ce point de vue. Mais en suivant toujours la même logique : ce qu'il est rentable de relocaliser sera relocalisé, ce qu'il est rentable de délocaliser sera délocalisé. Comme avant. Les entreprises vont probablement mieux sécuriser leurs approvisionnements. Par contre, l'extension du télétravail et de l'usage du numérique risque d'accélérer les délocalisations dans les services. Certains ont essayé d'analyser notre dépendance à la mondialisation, ce qui donne la carte reproduite dans l'article. Comme toujours, les pays les plus développés s'en sortent le mieux. Cette carte n'indique rien en terme de tendance du capital. Par contre, connaître notre capacité d'indépendance en cas de tournant social ou politique peut avoir de l'importance. Certains pays peuvent être affamés plus facilement que d'autres. On notera cependant que d'après ces auteurs, nos capacités de production baisseraient au minimum de moitié.

Si on peut déjà avoir une conclusion, c'est que nous nous dirigeons vers une crise économique majeure dont nous n'observons que le tout début. Cette crise est complètement instrumentalisée par le capital pour poursuivre et accélérer encore son offensive. Cette accélération ne peut que nous mener vers des crises encore plus graves, que ce soit d'un point de vue écologique, sanitaire, social ou du risque de guerre. Mais non, l'avenir n'est pas joué. Si le pouvoir multiplie les lois liberticides et étale ses forces armées, c'est parce qu'il est conscient que la marmite bout et que le couvercle peut sauter. Partout dans le monde. Et chercher des compromis « patriotiques » avec le capital pour prétendument redresser la situation ne peut que l'aggraver.

Sylvie, le 25 mai 2020

1. Thomas Coutrot, *Mon activité est-elle essentielle ?*, 15 mai 2020, la vie des idées, <https://laviedesidees.fr/Mon-activite-est-elle-essentielle.html>

Les économies les plus diversifiées sont aussi les plus résilientes





Traçage des contacts... Fichage évidemment !

Le traçage des contacts, ou « contact tracing », consiste à retracer les chaînes de transmission du virus, en identifiant les personnes qui sont malades ainsi que les individus qui ont été en contact prolongé avec elles. Ce traçage peut être fait par une application mobile (le projet StopCovid en France), mais elle peut très bien être faite avec des enquêtes épidémiologiques menées sur le terrain. Ces moyens humains sont utilisés depuis des décennies même si depuis les fichiers informatisés ont fait leur apparition

Le serpent de mer de l'application « StopCovid »

Cette application française pour smartphone destinée au traçage des malades atteints du Covid-19 verra-t-elle le jour ? Elle devait faire l'objet d'un vote à l'Assemblée Nationale le 5 mai, ce vote était d'ailleurs risqué pour le pouvoir car il aurait pu voir apparaître des dissensions importantes au sein de la majorité macroniste. Finalement ce vote n'aura pas lieu ! Le déconfinement s'en passera ! Pourtant la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil) avait donné son avis. C'est d'ailleurs le seul pouvoir qu'elle a ! Comme souvent sa réponse fut « mi-figue, mi-raisin » : Dans un premier temps, elle exige que le gouvernement démontre l'utilité concrète de cette application ce que le pouvoir est bien incapable de faire. Au lieu de s'arrêter à ce simple constat pour demander l'arrêt de ce dangereux et inutile projet, elle s'est égarée dans le faux-débat de la recherche des garanties complètement illusoires pour encadrer cette application. Comme le dit « La Quadrature du Net ⁽¹⁾ » : « les conditions pour que StopCovid respecte nos libertés sont impossibles à remplir. L'absence même du « traçage de contact », automatique comme manuel (voir plus loin), rend impossible l'anonymat, et le contexte de crise sanitaire rend irréaliste la garantie d'un consentement libre. (...) En pratique, une application anonyme n'aurait aucun intérêt : l'application doit envoyer à des personnes ciblées des alertes du type « vous avez été au contact de personnes malades, mettez-vous en quarantaine ». Du moment que chaque

alerte est envoyée à des personnes ciblées, le système n'est plus anonyme : trivialement, il suffit qu'un tiers (un patron, un conjoint, etc.) puisse consulter votre téléphone pour constater que vous avez reçu une alerte.

Le pouvoir a aussi garanti que cette application serait installée volontairement. Foutaise ! Si cette application fonctionnait, il est évident qu'il y aurait une telle pression des médias, de certains employeurs, responsables de centres d'hébergement, que sais-je encore ? Sans oublier les pressions de la famille, des amis... Le consentement est impossible à vérifier matériellement.

Où l'Etat en est avec son serpent de mer ? Le secrétaire d'Etat chargé du numérique a annoncé le 5 mai un nouveau calendrier : Premiers tests à partir du 11 mai (on ignore à ce jour ce qu'il en a été) présentation et vote au Parlement le 27 mai et, si tout se passe bien, le déploiement en France à partir du 2 juin. Il ne nous reste donc plus longtemps à attendre, mais c'est vraiment très mal engagé !

Apple-Google ou l'Etat ?

Les multinationales du numérique Apple et Google ont annoncé le 10 avril travailler ensemble à développer une application de tracking des contaminations, qui serait proposée aux États. Ce « travail » était d'ailleurs bien avancé car en quelques jours les Etats européens les plus touchés par la pandémie recevait cette proposition. Elle se veut décentralisée. Evidemment, cette application ne pourra fonctionner sans accro avec l'ensemble du parc des smartphones dont les systèmes d'exploitation pour appareils mobiles (Android et iOS) de ces 2 multinationales équipent la quasi-totalité des smartphones des européens. Ce système est décentralisé car le serveur central ne va recevoir que les pseudonymes des personnes contaminées. L'historique des interactions reste quant à elles sur le smartphone de l'utilisateur. Mais bon, cela fait déjà belle lurette que nous savons ce dont sont capables Apple et Google pour pomper les données des smartphones afin des les revendre. La très grande majorité des Etats européens ont choisi cette application mais pas la France.

La France a proposé son propre « StopCovid » qui repose sur un autre système, d'abord « centralisé » et « souverain », utilisant le protocole « Robert » conçu par l'Institut National de Recherche en informatique et en Automatique (l'Inria). D'après le gouvernement français « La solution proposée par Apple et Google pose, selon nous, un certain

nombre de problèmes en termes de protection de la vie privée et en termes d'interconnexion avec le système de santé. » Nous pourrions être séduits par ce discours mais sans entrer dans des considérations techniques cette approche centralisée requiert de faire confiance à l'Etat et à ses institutions ... !

Pour des chercheurs en cybersécurité, ces 2 approches ont des défauts et des failles impossibles à parfaitement combler même avec des sur-couches de sécurité.

Vers la faillite de StopCovid ?

L'Etat français n'a pas les moyens de sa politique d'indépendance. En effet pour faire fonctionner StopCovid il avait besoin d'utiliser à plein régime le Bluetooth ⁽²⁾ installé sur les smartphones. Mais Apple, autant que Google, limite l'accès aux capteurs Bluetooth des smartphones pour les applications qui fonctionnent en « arrière-plan », c'est-à-dire qui tournent en tâche de fond mais qui ne sont pas concrètement utilisées et affichées sur l'écran de l'utilisateur. Or, le Bluetooth est l'outil central de l'application StopCovid, qui permettra de déterminer si deux personnes ont été en contact prolongé alors que l'une d'elles est malade du Covid-19. Conséquence pratique : StopCovid ne fonctionnera à pleine capacité que si elle est en permanence affichée par l'utilisateur d'un iPhone. Cela est aussi le cas sur la version de l'application prévue pour Android, Apple n'a pas du tout envie que les batteries de ses smartphones soient vidées rapidement et a donc refusé tout accord avec la France qui s'est fâchée par l'intermédiaire de Cédric O, secrétaire d'Etat au numérique, qui a déclaré « On saura s'en souvenir le moment venu » ! Apple en tremble encore...

Vers une faillite des applications numériques de traçage des contacts ?

Ce solutionnisme technologique qui n'a aucune assurance de fonctionner, demande que plus de 60 % de la population utilise l'application pour être efficace. Hé, il faut déjà avoir un smartphone, télécharger Bluetooth et savoir l'utiliser et être d'accord pour faire fonctionner ce traçage numérique.

De plus, une telle application ne peut être efficace qu'avec un dépistage massif et régulier de la population, ce que le gouvernement n'est actuellement pas en état de fournir (à raison de 700 000 tests par semaine, tel qu'annoncé par Édouard Philippe dans son allocution du 28 avril, il faudrait environ 2



ans pour dépister une seule fois toute la population).

En France, nous serions très loin des 60% de la population traçable par leur smartphone constamment branché sur le « Bluetooth »... Des industriels ont ainsi essayé de s'incruster en proposant à l'Etat carrément un bracelet électronique pour tous les malades. Là, plus besoin de smartphones !

Regardons un peu ce qui se passe dans les autres pays européens.

L'Islande mène le train, avec un téléchargement par 38 % des Islandais. On est encore loin des 60% Ailleurs, les chiffres sont encore moins reluisants : en un mois et demi, à peine 560 000 Autrichiens, sur une population de 8,8 millions, ont téléchargé la Stopp Corona-App, que plusieurs acteurs de terrain considéraient inutile. Malgré les appels du gouvernement tchèque à télécharger ces applications, à peine plus d'un million ont activé la fonction coronavirus de Mappy.cz et 200 000 ont téléchargé eRouska, sur une population de 10,5 millions d'habitants. En Norvège, seuls 17 % de la population alimentent l'application. En Belgique, le débat a déjà été vif pour mettre en place le cadre légal au suivi de contact « manuel ». L'idée d'une application sur smartphone, présumée complémentaire, n'a pas été retenue à ce stade. La Suède, qui a refusé le confinement obligatoire, n'est pas davantage favorable à une application pour des raisons de légalité, du respect de la vie privée et le fait aussi que ce pays n'a pas mis en place une politique de dépistage massif. Aux Pays-Bas, une certaine confusion règne après une première sélection, très contestée, de plusieurs systèmes. L'autorité de contrôle a émis des réserves, le Parlement s'inquiète et des ingénieurs estiment qu'un système performant et non intrusif ne sera pas effectif avant des mois.

Nous sommes rassurés : malgré leur propagande les Etats et les multinationales du numérique n'ont pas convaincu les habitants de l'Europe.

Si « l'appli » ne fonctionne pas, passons aux fichiers !

Le gouvernement français prépare une autre stratégie pour le traçage des contacts en vue d'identifier et suivre les chaînes de transmission du virus. Pour cela, des fichiers informatiques sont créés pour traiter les données personnelles des Français. Pour ce faire, le gouvernement a fait voter un texte de loi qui proroge ce dispositif inédit d'état d'urgence sanitaire et complète les dispositions avec de nouvelles mesures. 12 articles composent cette loi qui a été promulguée le 12 mai. L'article 11 est consacré aux « dispositions relatives à la création d'un système d'information aux seules fins de lutter contre l'épidémie de covid-19 », dans le cadre du traçage des contacts.

L'Etat a donc la volonté d'effectuer un travail d'identification de tous les cas contact autour d'une personne infectée par le virus.

Selon le ministre de la Santé, Olivier Véran, l'objectif est de « collecter des données d'ordre non médicales et médicales, pour les porter à la connaissance d'un grand nombre d'intervenants ». Il est question de diviser ce travail en 3 niveaux de traçage des contacts, sans qu'il ne soit encore très clair sur les tenants et les aboutissants de ces différentes strates.

« Le recueil des résultats des tests par les laboratoires, le tracing de niveau 1 sera opéré par les médecins, le tracing de niveau 2 sera fait par l'assurance maladie, le tracing de niveau 3 sera fait par les ARS pour identifier les zones de forte circulation virale, la surveillance épidémiologique locale et nationale sera organisée par Santé publique France et la Direction générale de la Santé ».

Il s'agit d'identifier des personnes infectées ou susceptibles de l'être. Il est donc évident que des données à caractère personnel seront recueillies, traitées et stockées. Il y aura aussi des données médicales, puisqu'il est question de connaître la situation sanitaire de différents individus (en particulier les cas de morbidité favorables au virus). Or dans la législation, ces éléments bénéficient

d'une protection accrue, car il s'agit de données sensibles.

Le détail des données en jeu n'est pas encore connu. Le projet de loi renvoie les modalités d'application à un décret ultérieur, une fois recueilli l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), dont le rôle est de s'assurer que les libertés publiques et individuelles ne sont pas fragilisées et, le cas échéant, que les exceptions soient limitées et temporaires. A suivre !

Néanmoins, d'après le ministre de la Santé O. Véran, les données doivent être rassemblées dans un dossier médical partagé dédié au coronavirus. Celui-ci s'appuiera sur deux fichiers : le fichier Sidep (Système d'Information pour la Déclaration des Essais de Produits), « dans lequel seront inscrites les informations des laboratoires de biologie médicale lorsqu'un patient aura été testé positif », et le système Contact Covid, « inspiré du site de l'Assurance maladie Ameli, qui permettra d'avoir les coordonnées des personnes à contacter ».

Le partage du dossier médical concernera les fameuses « brigades » qui regrouperont des médecins libéraux, d'autres membres d'équipes de l'assurance maladie (on parle de mobiliser 3000 à 4000 salariés de l'Assurance maladie), ainsi que des agents habilités de certains services d'organismes issus du secteur de la santé. L'Etat envisage de faire appel aussi aux bénévoles de la Croix Rouge et des employés des centres communaux d'action sociale (CCAS). Cela signifie que du personnel non-médical sera autorisé à manipuler des informations de santé, et cela pose évidemment de nombreuses questions éthiques...

En l'état actuel de la loi, le gouvernement entend effectuer ces traitements « sans le consentement des personnes intéressées », alors que cette approbation se trouve au cœur du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Quid du secret médical ?

En France, les médecins et professionnels de santé sont soumis au secret professionnel. C'est le secret médical. Celui-ci couvre l'ensemble des informations concernant le patient dont le médecin a connaissance et lui interdit de les communiquer à des tiers. Dans ces conditions, comment cela va-t-il se passer avec le projet du gouvernement de créer un système d'information qui manipulera des données de santé ?

Le gouvernement a justement prévu le coup. Il prévoit une dérogation du Code de la santé publique. Celui-ci traite justement des droits des personnes malades et inclut la possibilité de créer par la loi une exception au secret médical. C'est de cette façon que le gouvernement français va franchir l'obstacle et éviter de s'exposer ou d'exposer le corps médical à des infractions pénales.

Denis, le 15 mai 20, OCL Reims

Sources : numerama.com et La Quadrature du Net

1. La Quadrature du Net est une association qui défend et promeut les droits et libertés de la population sur Internet fondée en 2008. Elle intervient dans les débats concernant la liberté d'expression, le droit d'auteur, la régulation du secteur des télécommunications, ou encore le respect de la vie privée sur Internet.

2. La technologie sans fil Bluetooth est un protocole de communication qui permet la synchronisation et l'échange de données sur une petite distance (environ 10 mètres), entre des téléphones mobiles, des ordinateurs portables, et autres équipements sans fil.





Les lendemains chanteront-ils ?

De Nicolas Hulot qui considère qu' « il serait pathétique de ne pas tirer les leçons de cette crise », aux universitaires scientifiques des Ateliers de recherche en écologie politique de Toulouse et d'Ile-de-France qui affirment « que le ralentissement économique imposé par la crise offre une opportunité inédite de s'attaquer enfin sérieusement aux problèmes écologiques et sociaux », les voix évoquant des lendemains qui pourraient chanter se répandent et se multiplient dans les espace médiatiques et cybernétiques.

Que ce soient à la Une des hebdomadaires ou dans les multiples tribunes libres parues dans *Mediapart*, *Le Monde* ou *La Croix*, on assiste à un véritable déferlement de prophéties concernant « le monde d'après qui ne saurait ressembler à celui d'avant » qui jaillissent des plumes acérées de tout ce que l'hexagone compte de « sachants ». Mais, comme tout pédagogue le sait, un sachant ne doit pas être « surplombant », si bien qu'il préfère nommer citoyens les pauvres « apprenants » que nous sommes et auxquels il s'adresse. Ou plutôt auxquels il feint de s'adresser, car en réalité, pour l'instant, c'est à ses pairs, complices ou adversaires, qu'il en appelle pour mettre au point un discours qui nous sera livré clé en main, plus tard, au moment des élections.

Plus jamais ça

Après chaque crise d'ampleur ou chaque séquence vécue comme telle, la ritournelle est la même : En 1918 la « der des der » et le « plus jamais ça » ; en 1968 « rien ne sera plus comme avant ».

Janvier 1919. La Conférence de Paris qui va durer plus d'un an se fixe pour objectif de jeter les bases d'un monde nouveau après l'énorme traumatisme provoqué par les 10 millions de tués et les 20 millions de blessés de la « Grande Guerre ». 32 nations y participent sous la férule des maîtres du monde occidental (Royaume uni, France USA, Italie). Ne sont présents ni les vaincus, ni la Russie encore en ébullition soviétique et pas encore stalinienne, ni les peuples colonisés.

L'objectif aux accents kantien⁽¹⁾, est, disait-on, d'instaurer une vraie paix ; L'Organisation Internationale du Travail (OIT), de son côté réclamait un « ordre social juste dont tous doivent bénéficier » ; « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », énoncé pendant la guerre, est rappelé à chaque instant. Mais, pour grands qu'aient été ces principes ils ne pèseront pas grand chose face aux réalités politiques qui ne laissent à la Conférence que le choix entre deux possibilités. Accepter sans trop grogner le traité de Versailles qui impose des réparations aux vaincus, ou bien se ranger derrière le père Keynes qui dans *Les conséquences économiques de la paix* considère que le vaincu est peut-être un ennemi mais qu'il est d'abord un futur partenaire

commercial et financier et que, pour ce faire, l'Allemagne ne peut être enchaînée par le fardeau de réparations.

Une sorte de querelle entre anciens et modernes, entre droite et gauche, entre militaristes et humanistes libéraux selon qui en parle, mais qui en fin de compte n'opposait que deux recettes destinées à sauver l'essentiel : relancer la production et l'exploitation des prolétaires, et maintenir d'une manière ou d'une autre l'emprise colonialiste essentielle au capitalisme. Et bien sûr, poser les bases d'une lutte contre le communisme, celui du moins qu'ils considéraient comme tel.

La première solution finalement confirmée conduira à l'étranglement des prolétaires allemands, au triomphe du parti nazi et de nouveau à la guerre. Quant au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la Société des Nations (SDN) issue de la Conférence de Paris n'en fera qu'une boulette de papier en proclamant la « mission sacrée de la colonisation ». La seconde solution, adoptée après la seconde guerre mondiale aboutira à la guerre froide, au partage du monde et au déclenchement de multiples guerres, hors de l'Europe il est vrai. Les colonisés ne se verront pas plus reconnus leurs droits et devront lutter les armes à la main contre les colonisateurs.

L'essentiel était que l'économie s'en remette et elle s'en est remise : Entre 1907 et 1913 le taux de croissance en France était de 4 %... entre 1922 et 1929 il sera de 5 à 6 %. L'essentiel était que les révolutions soient au plus vite muselées : elles le furent en Allemagne et en Italie par la social-démocratie, en Russie par les stalinien.

Une nouvelle union de la gauche ?

Tout cela n'est pas de nature à nous rendre optimiste vis-à-vis des projets, surtout énoncés en 2020 après l'épisode pandémique. Mais bien qu'il paraisse qu'on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve, ça vaut quand même le coup de voir d'un peu plus près s'il ne s'agirait pas d'un simple remake du « demain on rase gratis ».

A l'initiative de 16 associations (CGT, FSU, Greenpeace, DAL, Solidaire, Unef, Attac, Alternatiba, etc.) la pétition « Plus jamais ça » pour un jour d'après écologique, féministe et social pour rompre avec les politiques néo-

libérales », résume assez bien la teneur de dizaines d'autres appels ou réflexions publiées. Elle propose quatre mesures urgentes : arrêt des activités non indispensables, réquisition des établissements médicaux privés, suspension des dividendes versés aux actionnaires, utilisation des 750 milliards de la BCE pour financer des besoins sociaux et écologiques. Et, à long terme, développer les services publics, une fiscalité plus juste et une réorientation et relocalisation de la production pour satisfaire les besoins. Cette initiative, dite « à l'initiative d'organisations de la société civile », tente maintenant de mettre dans le bain les leaders politiques de gauche en proposant, en autres, un smic à 1700 euros, les 32 heures hebdo et l'interdiction de licencier pour les entreprises qui distribuent des dividendes. Willy Pelletier, ex-anarchiste, ex trotskyste et présentement coordinateur de la fondation Copernic, proclame que cela doit être le début d'une « coagulation de longue durée ». De quoi allécher tous les partis qui rêvent de jouer un rôle de premier plan dans une nouvelle union de la gauche (écologique bien entendu, il faut être de son temps !)

Benjamin Coriat, du collectif des économistes atterrés opposé à l'orthodoxie néolibérale, est une figure emblématique de l'irruption de la notion de réhabilitation des « communs » le dernier né des concepts qui fait fureur. Mais, dans *Le retour des communs*





Relaxe totale de Cédric Herrou.

Nous avons déjà parlé des affres judiciaires rencontrées par ce militant de la vallée de la Roya, à la frontière de l'Italie, qui aide les migrants dans leur périple. Cela a commencé en 2016, lorsqu'il est poursuivi pour « aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'étrangers en France ». Il a alors été condamné à payer une amende par le tribunal de Nice en mars 2017. Cédric Herrou a fait appel et a vu sa peine alourdie de 4 mois de prison avec sursis en août 2017 sous prétexte d'une aide au passage de la frontière. Ne se laissant pas abattre, le militant et son comité de soutien portent l'affaire à la cour de cassation qui casse le jugement en décembre 2018. Entre temps, le conseil constitutionnel avait reconnu le droit d'aider des sans-papiers selon la formule suivante : « une aide désintéressée aux migrants, qu'elle soit individuelle ou "militante" et organisée, ne doit pas être poursuivie ». En découle, la reconnaissance de « la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité

de son séjour sur le territoire national ».

L'affaire est renvoyée devant la cour d'appel de Lyon qui vient de rendre son jugement final. Et bonne nouvelle ! La justice a suivi l'avis du conseil constitutionnel et a relaxé définitivement Cédric Herrou des charges qui pesaient contre lui. En plus de l'aide humanitaire, l'agriculteur bio - et fondateur d'une communauté Emmaüs - avait installé un campement d'accueil sur le terrain d'une ancienne colonie désaffectée de la SNCF. Mais la prudence reste de mise pour les autres affaires d'aide aux migrants car l'avis des « sages » reste discutable et laisse la porte ouverte à des condamnations selon le bon vouloir des juges. Comme en témoigne la plaidoirie de l'avocat général (représentant de l'État) qui avait réclamé lors du procès, 8 à 10 mois de prison avec sursis estimant que l'immunité humanitaire ne pouvait s'appliquer à Cédric Herrou : « il n'avait pas un but exclusivement humanitaire mais une revendication idéologique, militante ». Nous voilà prévenu pour la suite ...



Capture d'écran d'une vidéo et photos prises par des ONG lillois en avril et mai 2020.

Les migrants restent les plus fragiles face au COVID-19

Nous l'avions largement évoqué dans les numéros précédents, foyers de travailleurs ou centre d'hébergement d'urgence ont été particulièrement touchés par l'épidémie. Et ils le sont encore à cause de la promiscuité des lieux et du manque d'équipements sanitaires. On n'est, malheureusement, pas surpris de voir apparaître de nouveaux foyers épidémiques dans ces endroits. Ainsi, à Compiègne dans un centre d'hébergement de demandeurs d'asile, géré par Coallia, des cas sont apparus à partir du 7 mai. Les tests et les masques sont davantage accessibles par rapport au début de l'épidémie, mais ne solutionnent pas le fait que les hébergés sont entassés dans des chambres et des parties communes trop petites et délabrées (voir photo). A l'échelle nationale, il est encore trop tôt pour faire un bilan des victimes du coronavirus mais il est certain que les migrants sont plus vulnérables notamment les « chibanis » c'est à dire les anciens travailleurs maghrébins

qui, même s'ils sont à la retraite, restent logés dans les foyers de travailleurs dans des conditions difficiles.

Côté humanitaire, les Permanences d'Accès aux Soins (PASS) ré-ouvrent progressivement mais privilégient la téléconsultation. Obstacle supplémentaire pour des personnes qui ne disposent pas aisément d'internet et d'un ordinateur. Des associations comme Médecins sans Frontières ou Médecins du Monde continuent les maraudes et font de la « clinique de rue » car en plus du virus, il faut soigner aussi tous les maux de la précarité. Parmi eux, les problèmes mentaux plus répandus que la moyenne chez les migrants. Or, beaucoup de permanence psy restent closes comme celle de MdM dans le 12e arrondissement de Paris. Du côté de l'ARS (agence régionale de santé), les Équipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP) continuent de fonctionner, la plupart en mode dégradé, elles aussi.

Sources : France 3 NPDC, Infomigrants

Révolte dans un camp grec, prison ferme à la clé

Cela se passe au camp de Fylakio, à côté de fleuve Evros qui marque la frontière entre la Grèce et la Turquie. Mardi 12 mai, des demandeurs d'asile ont manifesté pour dénoncer la lenteur des



Bâtiment du foyer ADOMA

dossiers de demande d'asile mais aussi pour dénoncer les conditions de vie dans le camp. Beaucoup sont retenus depuis des mois dans ce camp-prison et le confinement n'a pas arrangé les choses. Des affrontements ont eu lieu avec la police, des matelas et des conteneurs de logement ont été brûlés. Une trentaine de migrants ont été interpellés à l'issue de la protestation et parmi eux 2 demandeurs d'asile originaires d'Afghanistan, ont écopé de peines de six ans et huit mois de prison pour violences, trouble à l'ordre public, possession et utilisation illégale d'armes. Vingt-six autres demandeurs d'asile sont en attente de jugement.

Comme depuis des mois où la situation se tend, on trouve le gouvernement conservateur du Premier ministre Kyriakos Mitsotakis à la manœuvre. Le 8 mai dernier, une nouvelle loi a été adoptée pour accélérer les procédures d'asile, la détention automatique des demandeurs d'asile dont les appels ont été rejetés et ceux soumis à des procédures de retour. 11 000 demandes d'asile avaient été rejetées par les autorités ces deux derniers mois. Les migrants concernés "doivent repartir", a prévenu le ministre, sous-entendant des renvois massifs vers la Turquie, dernier pays par lequel sont passées ces personnes. Ces expulsions vont avoir lieu une fois que les mesures de restrictions dues au coronavirus auront été levées.

Source : Infomigrants





ANS
TIERES



et des résidents et activistes dans le foyer Alibonni des

2 policiers en taule pour l'arrestation illégale d'un migrant, et les autres ?

Début mai à Marseille, 4 ans et 18 mois de prison – dont du ferme – pour enlèvement et séquestration d'un jeune réfugié afghan. Les faits remontent au 12 avril dernier où, près du vieux port, un jeune est contrôlé par une équipe de CRS. Le contrôle dérape, la personne est arrêtée mais au lieu d'aller au commissariat, les cognes l'amènent dans un terrain vague à une trentaine de kilomètres de la ville. Entre temps, dans la camionnette, il est frappé et on lui casse son téléphone. La victime dépose une plainte et de leur côté, les flics se concertent pour rédiger un faux procès-verbal indiquant avoir laissé le réfugié au comico. Le mensonge ne tient pas longtemps, et les voilà derrière les barreaux. Le fait est assez rare pour être souligné car les « enlèvements » sont assez fréquents mais jamais condamnés. A Calais par exemple, il y a eu des cas où les migrants se font prendre par la police et sont amenés en périphérie, bien souvent au milieu de rien et doivent se débrouiller pour rentrer. Pareil pour les enlèvements d'affaires qui ont lieu actuellement tous les 2 jours. Malheureusement, il y a très peu de dépôts de plainte ou celles-ci sont classées.

Source : RFI

Des migrants redevenus « utiles » face à la crise économique à venir.

Les migrants vont fournir une armée de réserve au capitalisme pour tenter de se sortir de l'ornière. En premier lieu, la demande en main d'œuvre dans l'agriculture est importante où traditionnellement le travail saisonnier est effectué par des travailleurs étrangers.

En Italie, dans le cadre du nouveau "décret relance" pour soutenir l'économie, l'Italie va régulariser des centaines de milliers de travailleurs clandestins indispensables aux secteurs de l'agriculture et des services à la personne. La fermeture des frontières italiennes a engendré la perte de 370 000 travailleurs agricoles étrangers, dont dépend près de 50% de la production italienne, d'après les chiffres de l'association des entrepreneurs agricoles Coldiretti. Parmi ces saisonniers, les Roumains représentent la communauté la plus importante. Un accord avec la Roumanie a été signé et prévoit l'ouverture d'un « couloir vert » pour l'arrivée de 110 000 travailleurs saisonniers. Mais le diable se cache dans les détails notamment pour les plus de 400 000 ouvriers agricoles africains employés par les grands propriétaires fonciers car ils auront bien un permis de séjour mais valable uniquement 6 mois. Après,

ils redeviendront sans papiers.

En Allemagne, Les demandeurs d'asile sans permis de travail sont désormais autorisés d'occuper un poste dans le domaine de l'agriculture jusqu'au 1er octobre. Mais, là aussi, aucune garantie sur l'après et pas de promesse de régularisations. En France, pas de législation prise dans ce sens, quelques initiatives individuelles ont vu le jour pour pousser les réfugiés à aller dans les champs. Sur le terrain, les exploitants réclament toujours plus de main d'œuvre mais les dirigeants semblent compter sur les travailleurs saisonniers « classiques » qui se réorientera du tourisme vers l'agriculture. En Espagne enfin, grande serre de l'Europe, le gouvernement socialiste autorise les exploitations agricoles à recruter entre 75 000 et 80 000 personnes qui en temps ordinaire ne peuvent pas prendre un emploi sans perdre leurs allocations sociales. Le décret leur permet de cumuler ces deux sources de revenus jusqu'au 30 juin ; En effet avec la fermeture des frontières, les milliers d'ouvriers agricoles étrangers – notamment les marocains – n'ont pas pu venir. Mais cela ne doit pas occulter le sort des ouvriers agricoles déjà présents sur les exploitations pendant le confinement. Un rapport récent des Nations Unies alerte sur l'extrême précarité de ces personnes qui ont du vivre 2 mois dans des abris sans eau courante ni électricité.

Sources : RFI, Infomigrants, Canard Enchaîné

Privatisations et obstructions des droits des réfugiés

En Nouvelle Aquitaine comme dans d'autres régions, les autorités font venir les réfugiés à Bordeaux pour le renouvellement de la carte ADA – allocation pour les demandeurs d'asile. Pourquoi un tel déplacement centralisé alors que cette carte aurait pu être envoyée par la poste ? La raison est basement matérielle et honteuse. La gestion de ces cartes est confiée à une

entreprise privée, qui, pour des histoires de coûts centralise la production et la distribution de ces cartes très précieuses pour la survie des demandeurs d'asile. En temps de semi-confinement, cela s'avère très compliqué et nécessite une mise en œuvre importante au frais du demandeur d'asile et de l'association qui peut le suivre. Tout est sournoisement et soigneusement organisé pour pourrir la vie des réfugiés, par des mesures éclatées, discrètes car inconnues du grand public, et contre lesquelles il est difficile de se mobiliser.

Solidarité avec les étudiant-es étrangers

Ils sont restés enfermés tout le confinement dans des chambres de 9m2 sans possibilité de rentrer chez eux faute de moyens ou de possibilités. Le tout dans des résidences CROUS vieillottes. Tel a été le quotidien des étudiant-es étrangers de Lille et d'ailleurs. A Lille, un collectif de soutien a été créé et rassemble les habitants de la résidence « Le Gallois » particulièrement délabrée. Pendant les deux mois d'enfermement, une solidarité a été construite pour apporter de la nourriture et du lien social à ces personnes laissées pour compte. Dans le monde d'avant, en janvier dernier, le collectif en lien avec l'université en lutte de Lille ont oc-

cupé les locaux du CROUS. Dans le monde d'après, la lutte continue et la bataille se mène pour obtenir des relogements.

Source : Facebook de l'Université de Lille en Lutte



Mytilène - Lesbos - Migrants s'apprentent à embarquer





A Calais, tensions et forte hausse des traversées par mer

Comme dit plus haut, la pression policière ne cesse pas, même en ces temps de crise sanitaire. Le 22 avril dernier, après une énième évacuation de campement, des migrants soudanais ne se sont pas laissés faire et se sont affrontés avec les CRS et les gendarmes mobiles. Gaz lacrymogène contre jets de pierre. Il y a eu plusieurs blessés et une camionnette de l'association humanitaire « l'Auberge des migrants » a été incendiée. Un migrant a été arrêté et jugé en comparution immédiate à de la prison avec sursis.

Avec la baisse du trafic routier trans-manche, les chances de passages par le tunnel ou les ferries deviennent minimales. La solution reste la traversée par bateau. Le mois d'avril a été un mois record avec chaque semaine des tentatives avortées sur la plage ou au large par la surveillance maritime mais avec des réussites aussi. Sur la base des chiffres français et britanniques tenus à jour par l'Auberge des migrants depuis octobre 2018, le taux de réussite des traversées par la mer est passé de 60 à près de 80% depuis le confinement décrété en France le 17 mars. L'exploitation humaine reste tout aussi crue, une traversée par mer coûte finalement peu pour les passeurs (environ 1700 euros pour un canot pneumatique et un petit moteur) mais elle est facturée entre 3000 et 4000 euros par personne selon les dires de François Guennoc, président de l'Auberge des Migrants.

Côté britannique, le Home Office (l'équivalent du ministère de l'Intérieur) a lancé une opération baptisée "Sillath" qui consiste à expulser automatiquement les migrants arrivant par bateaux sur les côtes anglaises. Cela va à l'encontre du droit européen pourtant pas très généreux avec les migrants car ces derniers peuvent quand même déposer une demande d'asile dans le pays d'arrivée, demande qui doit être étudiée. Ici, ce n'est plus le cas ! Retour à la case départ avec l'accord de Castaner.

Sources : La Voix du Nord, Infomigrants

Menaces sur la liberté des associations intervenantes dans les CRA

Le lieu n'est sûrement pas propice à l'exercice des libertés mais quand même, les associations humanitaires qui interviennent dans ces prisons peuvent librement communiquer sur la situation des enfermés. Or, la récente ouverture par l'administration d'un nouveau marché de l'accompagnement juridique - tout se monnaie ! - supprime les clauses qui garantissaient explicitement la liberté d'expression et de témoignage sur les situations vécues à l'intérieur. Aussi, les clauses de confidentialité et de discrétion ont été durcies ce qui rend plus difficile la communication vers l'extérieur de situation individuelle, qui plus est, des amendes sont prévues pour non respect de la vie privée. Enfin, l'État se

donne la possibilité de retirer l'agrément sans motif et sans délai à toute personne salariée d'une association intervenante. C'est un projet de mise au pas qui revient sur le compromis cogestionnaire des CRA défini par la charte d'engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales signée le 14 février 2014 qui indique en son article II : « L'État et les collectivités territoriales reconnaissent aux associations une fonction d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie. ». On jugera du citoyenisme naïf d'une telle reconnaissance. Personne ne devrait accompagner l'État dans ces mesures d'enfermement.

D'après le communiqué de 20 organisations qui interviennent dans les CRA dont la Cmade, le Gisti, le SAF, etc

Belle réussite de la manifestation interdite des sans papiers le 30 mai à Paris (cf photo en 1ère page)

Tous les ans en mars, il y a une marche contre le racisme et les violences policières, mais là, c'était un peu difficile. Les collectifs de sans papiers et la marche des solidarités ont lancé un appel pour une manifestation le 30 mai pour la régularisation de tous les sans papiers, la fermeture des CRA et un logement pour toutes et tous. Ils ont réussi à réunir 190 collectifs derrière cet appel. Dans un premier temps, la préfecture n'a pas répondu à leur dépôt de demande d'autorisation, elle ne s'est adressée qu'à Sud, passant par dessus la tête des sans papiers, et mettant en avant les consignes sanitaires. Les collectifs de sans papiers ont répondu par un rassemblement et ont maintenu leur appel, rappelant que si danger sanitaire il y avait, c'était un danger sanitaire du fait des conditions dans lesquelles ils sont maintenus, que si la préfecture s'inquiétait pour leur santé, qu'elle ferme les CRA et leur donne un accès aux soins et au logement, qu'elle leur donne des papiers. Le 27 mai, trois jours avant la manifestation, la préfecture a pris un arrêté d'interdiction « en vue de prévenir la propagation du virus COVID-19 ». Les collectifs et la marche des solidarités ont maintenu leur appel sur les mêmes arguments.

Et cette manifestation a été un franc succès ! Les débuts ont été rudes, de nombreuses arrestations, des gazages systématiques pour empêcher les groupes qui arrivaient de converger sur

le départ de la manifestation, alors qu'il n'y avait bien sûr eu encore aucun incident. Mais il s'agissait des collectifs de sans papiers et de leurs soutiens. Malgré l'absence de protection contre les gaz (le masque en tissu, c'est du covid que ça protège, un peu), ils ne se sont pas dispersés et ont continué de tenter de se rassembler. Et ils étaient nombreux, plusieurs milliers de personnes (votre envoyée spéciale n'est pas une spécialiste du comptage, les estimations entendues vont de 3000 à 10000). La police a dû finir par lâcher l'affaire. La manifestation, très dynamique, a pu se tenir ensuite sans incident d'Opéra à République. Il semblerait que la plupart des personnes arrêtées (98?) ont été relâchées, suite à une nasse policière géante à République et un gazage d'une heure.

C'est une humiliation pour la préfecture et une belle leçon que les organisateurs ont donnée à tous et toutes, avec une quasi absence des organisations syndicales... Ils ont montré que lorsqu'on est déterminé, on peut imposer une manifestation. L'extrême gauche aurait quelques leçons à recevoir des collectifs. Et le degré d'auto-organisation des immigré.e.s en lutte est impressionnant, alors que les obstacles qu'ils et elles rencontrent sont quand même très nombreux, de la précarité à la barrière linguistique. On peut regretter la faible présence de l'extrême gauche et de sa nébuleuse, alors que cette manifestation avait quand même valeur de test. Et un test réussi sans eux!

OCL Paris, le 30 mai.



QUI SOMMES-NOUS ?

Le capitalisme domine encore plus largement le monde aujourd'hui qu'hier. Ce système économique a bien montré, tout au cours du XXe siècle, son incapacité à supprimer les inégalités, la misère et l'exploitation. Tout au contraire, il s'en nourrit et les engendre : guerres, massacres, famines se sont multipliés sur la planète comme jamais ; des années de colonialisme et de néocolonialisme ont accéléré le pillage des ressources des peuples du Sud au même rythme que l'extermination de populations entières ; le développement technologique conçu comme pourvoyeur de profits a entraîné une lente et inexorable destruction de l'écosystème de la planète. Partout, l'exploitation des prolétaires par une minorité de nantis au service de la bourgeoisie qui achète à bas prix les services d'armées de travailleurs précaires, soumis à la flexibilité et sans cesse menacés par le chômage, se fait plus pressante.

Ce système capitaliste, nous voulons le détruire. Il n'est ni éternel ni le meilleur des mondes possible, contrairement à ce que veulent nous faire croire ses défenseurs, de quelque bord soient-ils.

Communistes...

Nous luttons pour une société dans laquelle les moyens de production et d'échange seront gérés non par leurs propriétaires " légaux " actuels ou par des bureaucrates de l'Etat, mais directement par les gens concernés au premier plan, c'est-à-dire les producteurs. Une gestion assurée par des assemblées de base des conseils d'usine, de quartier, de village, de ville et de région, composés de celles et ceux qui y vivent et y travaillent, et qui ont ainsi la possibilité de se fédérer librement pour déterminer la quantité, la qualité et l'usage de la production. Une société dans laquelle le principe de base sera " De chacun-e selon ses possibilités à chacun-e selon ses besoins " : une société économiquement communiste, sans classes et sans Etat.

Partis et syndicats ne pourront être les gérants de cette nouvelle forme d'organisation de la production et de la répartition, mais seulement des forces de proposition. Dans ces nouvelles structures, toutes les formes permanentes de délégation de pouvoirs sans mandat précis ni révocation possible à tout moment, de Parti-guide, de Parlement, de structures étatiques, seront écartées pour laisser la place à l'auto-organisation des prolétaires.

Les modalités d'application du communisme libertaire ne sont pas à détermi-

ner à l'avance : elles dépendront des situations générales et particulières, des formes locales de culture, des possibilités et des désirs. Pour autant, le communisme libertaire n'est pas qu'une vague utopie. L'histoire des révoltes et des tentatives de révolution fourmille d'exemples de l'application concrète de notre projet anarchiste révolutionnaire, adapté aux situations particulières d'une époque ou d'un lieu — la Commune de Paris, les Soviets dans la Russie de 1917, la révolte ukrainienne des makhnovistes en 1921, les collectivisations dans l'Espagne de 1936, les conseils ouvriers en Hongrie en 1956, etc.

Notre projet communiste libertaire est aux antipodes du communisme étatique qui dominait les pays de l'Est. Ce dernier s'est effondré, et nous ne pouvons que nous en réjouir ! Cela faisait plus de quatre-vingts ans que le courant libertaire dénonçait ces pays dits communistes comme étant des dictatures sanglantes, qui pratiquaient un capitalisme d'Etat ayant substitué à la forme classique de la propriété privée la domination d'une classe bureaucratique dirigeant la production et l'échange pour son propre compte.

Le modèle social-démocrate, qui entendait parvenir au socialisme par une succession de réformes en s'emparant du pouvoir d'Etat par les élections, s'est heurté à la toute-puissance du modèle capitaliste, qui joue tour à tour de la répression et de l'intégration. Il y a bien longtemps que les " socialistes " ont renoncé à se battre pour une société égalitaire et sans exploitation.

...et libertaires

Mais l'oppression que nous voulons supprimer ne se cantonne pas à une sphère strictement économique. Elle touche à tous les rapports de pouvoir. Nous voulons une société politiquement libertaire sans domination d'aucune sorte.

Nous luttons contre toutes les sortes d'uniformisation (des modes de vie, des cultures, de la production et de la consommation) imposées par le développement capitaliste.

Nous luttons pour de nouveaux rapports entre les hommes et les femmes, où la valorisation de la virilité et la soumission n'auraient plus lieu d'être. Car une société sans classes ne mène pas forcément à l'éradication du patriarcat (système de domination des hommes sur les femmes) : celui-ci mérite une lutte spécifique, parce qu'il traverse l'ensemble des classes sociales et préexiste au capitalisme. La lutte contre le patriarcat est une lutte pour la déconstruction des genres masculin et

féminin modelés et imposés par l'ensemble des sociétés préexistantes. Se réapproprié nos identités personnelles, c'est refuser d'intégrer un statut social lié à notre sexe et c'est refuser que les normes actuelles (hétérosexualité, monogamie...) soient des codes de notre vie. Nous voulons vivre librement notre corps et nos désirs.

Nous ne voulons plus d'une société où le travail n'est pas une activité humaine partagée en fonction de besoins librement décidés, mais un esclavage salarié destiné à produire n'importe quoi, du moment que ça se vend et que les capitalistes peuvent réaliser, par ce biais, des profits.

Il nous faut tordre le cou aux " vieilles croyances " que sont la nécessité de la croissance, du productivisme, de la prépondérance de l'" économie ".

De très nombreux courants socialistes ont lié la possibilité du communisme à une réalisation de l'abondance. Mais l'idéologie de la croissance, économique et démographique, est une course perdue d'avance : elle ne fait que renforcer les inégalités entre les gens et abaisser la qualité de la vie ; notre planète ne peut permettre à toute la population mondiale d'accéder aux modes de consommation des classes supérieures des pays riches.

Les alternatives locales aux modes de consommation et de production qui tentent un peu partout de se mettre en place nous paraissent révélatrices du besoin de réappropriation collective de l'espace de nos vies que restreignent de plus en plus les productivistes. Même si ces alternatives, en l'absence d'une lutte globale contre le système et d'un projet politique, restent limitées quant à leur possibilité de changer réellement la vie.

Dans la mesure où notre projet politique s'est historiquement construit au fil et au cœur des mouvements sociaux, des révoltes et des tentatives d'établir des rapports sociaux égalitaires, c'est dans ces mouvements qu'il faut combattre, y compris en s'élevant contre certains de leurs aspects qui chercheraient à reproduire un ordre ancien (ou à en créer un nouveau) de domination. Ce sont dans les contradictions et les conflits actuels de la société que plongent les racines d'une autre forme d'organisation sociale dont l'ébauche jaillit parfois spontanément, dans certaines situations. Nous pensons que c'est lorsque les gens sont " en mouvement ", dans des moments partiels de rupture, qu'ils sont porteurs d'idées et de pratiques correspondant le mieux à nos aspirations.



RENCONTRES LIBERTAIRES DU QUERCY

organisées par l'Organisation communiste libertaire

du 16 au 22 juillet 2020 inclus

Les rencontres libertaires que l'OCL organise chaque été sont prévues cette année encore – du jeudi 16 au mercredi 22 juillet inclus – dans les coteaux du Quercy, à trente minutes au nord de Montauban ou au sud de Cahors, à une heure de Toulouse. NOUS NE SOMMES CEPENDANT PAS EN MESURE D'ASSURER AUJOURD'HUI QU'ELLES AURONT BIEN LIEU, CAR TOUT VA DEPENDRE DE L'EVOLUTION DE LA PANDEMIE ET DES CONDITIONS SANITAIRES qui seront exigées en juillet concernant les gîtes pour collectivités et les campings. Aussi, nous publions ci-dessous le programme que nous avons concocté, mais nous vous en donnerons CONFIRMATION DANS LE COURANT ALTERNATIF DE L'ETE ET SUR NOTRE SITE (oclibertaire.lautre.net). Alors, n'oubliez pas de consulter l'un ou l'autre avant de vous lancer sur les routes !

Nous souhaitons que ces rencontres soient, comme d'habitude, un espace d'échanges sur nos investissements militants, c'est pourquoi elles sont ouvertes à toutes les personnes que les débats programmés intéressent ; dans les espaces laissés libres par le programme, d'autres discussions pourront être proposées pour partager une expérience ou présenter une lutte particulière.

Nous camperons sur le terrain arboré d'un gîte, La Maison carrée, situé à Lauzeral, sur la commune de Vazerac, et nous bénéficierons de ses installations pour collectivités. Il y aura également là des tables de presse, ainsi qu'une vidéothèque composée de films sur des luttes d'hier et d'aujourd'hui.

La vie quotidienne et la gestion des rencontres demeureront inchangés : repas et ménages seront assurés par des équipes changeant chaque jour. Les tarifs pour les repas et la participation aux frais de location des lieux seront établis en fonction des revenus (à partir d'un prix plancher quotidien de 7 euros par adulte), et 5 euros par jour seront demandés pour un-e enfant. Afin de faciliter la confection des repas et votre accueil, nous vous demanderons de nous prévenir de votre arrivée en téléphonant au 06.44.06.49.06 au moins vingt-quatre heures à l'avance. Et, si vous venez en train, nous irons vous chercher à la gare de Montauban.

JEUDI 16

- **après-midi** : *Première partie de la commission journal de Courant alternatif.* Il s'agit de préparer le numéro de rentrée, après avoir fait la critique de celui de l'été.

- **soir** : *Education, réforme et mouvement.* La participation importante des travailleurs de l'Éducation nationale au mouvement de l'hiver 2019-2020 contre la réforme des retraites révèle le malaise grandissant devant la redéfinition progressive des fonctions de l'enseignant et la dégradation rapide des conditions de travail issues des dernières réformes. La mise en place calamiteuse de la réforme du bac au lycée et le stress pour les élèves et personnels qui l'accompagne, le mépris du ministre pour les personnels ainsi que les coupes budgétaires régulières ont attisé la colère des personnels.

De façon plus générale, les attaques répétées et rapides contre l'école du « service public » interrogent sur les mutations du rôle donné à l'école dans le capitalisme français. Après guerre, elle a eu comme rôle de produire massivement une population plus qualifiée. Est-ce encore nécessaire aujourd'hui ?

A ceux à qui il manquait un peu de clairvoyance sur la fonction de l'école, le déconfinement aura au moins permis de faire comprendre qu'elle ne rouvrirait que dans un but de garderie patronale. Mais ce n'est pas le seul effet de l'école sous Covid-19 : la « continuité pédagogique » aura servi de crash-test grandeur nature pour l'école de demain.

Elle réduit le rôle de l'enseignant à celui d'un technicien devant une masse anonyme, augmente les possibilités de réduction d'effectifs, généralise l'usage du numérique et du télétravail et donc la flexibilité et le flicage, individualise encore plus la responsabilité de l'échec en la renvoyant sur l'élève et la famille, et donne bien des arguments pour l'ouverture de juteux nouveaux marchés dans l'éducation.

VENDREDI 17

- **après-midi** : *Les politiques migratoires française et européenne.* Comme nous pouvions le craindre, la gestion par la France de la pandémie pour tous les lieux d'enfermement a été terrible ! L'Etat a refusé de fermer, même temporairement, les Centres de rétention administrative (CRA), les zones d'attente et autres lieux privatifs de liberté où sont enfermées les personnes étrangères. La situation dans les foyers de travailleurs migrants, les foyers informels... a été rapidement critique. L'ignominie a été atteinte lorsque l'Etat français a été jusqu'à refuser d'hospitaliser des sans-papiers enfermés dans des CRA et gravement touchés par le Covid-19. En mars-avril, de nombreuses révoltes ont eu lieu dans les CRA pour exiger la liberté et la prise en charge médicale des malades. La violence aux frontières de l'Europe a été à son paroxysme, que ce soit en mer Méditerranée ou à la frontière gréco-turque.

Le besoin de main-d'œuvre, en particulier

dans l'agriculture, a fait naître des propositions de « régularisation provisoire » de sans-papiers dans certains Etats européens (Italie, Belgique...) – des mesures qui étaient déjà appliquées au Portugal. En France, où il n'y a pas eu de régularisations importantes depuis trente-neuf ans, survivent plus de 500 000 sans-papiers qui bien souvent n'ont pas de mal à trouver du travail où ils se font exploiter. La revendication d'une régularisation inconditionnelle et pérenne pour les sans-papiers est relancée. Comment pouvons-nous exercer une solidarité de classe avec ce mouvement qui va reprendre de l'ampleur ?

- **soir** : *La situation sociale en France depuis la mobilisation contre la réforme des retraites (première partie).* Le mouvement des gilets jaunes démarré le 17 novembre 2018 a dynamisé la contestation sociale, comme l'ont montré jusqu'au début de 2020 la lutte des cheminot-e-s contre la réforme de la SNCF, celle des enseignant-e-s contre la réforme Blanquer et celle contre la réforme des retraites. Ailleurs sur la planète, de nombreux mouvements traduisant une forte colère sociale provoquée par les méfaits du capitalisme ont éclaté au cours de la même période...

Et puis la pandémie de coronavirus a confiné plus de la moitié de la population mondiale. Elle a permis aux gouvernants, notamment en France, d'obtenir les moyens légaux pour dégrader encore les conditions de travail et d'existence des classes populaires et renforcer leur contrôle dessus. Enfin, la «

crise sanitaire » leur a servi d'alibi pour masquer un krach boursier annoncé depuis des années et sauver le système d'exploitation économique à grand renfort de milliards.

Le déconfinement s'effectue aujourd'hui peu à peu dans le monde, mais la peur de la contamination se conjugue à celle de la répression policière pour brider les résistances collectives. C'est pourquoi nous tenterons d'abord de tirer un bilan et les leçons des dynamiques sociales antérieures à la pandémie, puis nous chercherons à voir ce qu'il en reste aujourd'hui et comment elles peuvent se redévelopper. Enfin, nous examinerons les luttes susceptibles de naître à partir des restructurations capitalistes en cours ou à venir (avec la hausse du chômage liée aux faillites et aux concentrations d'entreprises, avec le développement du télétravail et celui des technologies de pointe, de contrôle des populations ou de guerre...).

SAMEDI 18

- *après-midi : Projection du film Le Char et l'Olivier, de Roland Nurier (2019, durée 1 h 41), suivie d'un débat introduit par Pierre Stambul sur la situation en Palestine* : L'histoire de la Palestine, de son origine à aujourd'hui, racontée dans ce film se situe bien loin de ce que les médias appellent le « conflit israélo-palestinien » - et qui revient souvent à renvoyer les protagonistes dos à dos et à gommer l'aspect colonial de la situation. Experts internationaux, historiens, diplomates des Nations unies, juristes en droit international s'y expriment, mais on y trouve aussi les témoignages de simples citoyens-ne-s... L'éclairage que Le Char et l'Olivier apporte, à partir d'éléments factuels incontestables, aide à se débarrasser des clichés et des idées reçues concernant le « problème palestinien ».

- *soir* : La situation sociale en France depuis la mobilisation contre la réforme des retraites (seconde partie).

DIMANCHE 19

- *après-midi : La situation au Kurdistan avec B. Sorès, auteur de Plaidoyer pour le Rojava - Réflexions d'un internationaliste sur les aléas d'une révolution (Acratie, 2019)*. Plusieurs milliers d'internationalistes de toutes nationalités étaient partis combattre les islamistes de Daech aux côtés des forces révolutionnaires kurdes. L'auteur de ce livre fut l'un d'entre eux. Son Plaidoyer pour le Rojava n'est cependant pas synonyme d'aveuglement, car l'objectivité est la condition d'un positionnement politique. A peine la victoire sur Daech était-elle proclamée que le gouvernement des Etats-Unis s'en attribuait le mérite et invitait le Président turc, Erdogan, à envahir les territoires que les Kurdes avaient conquis sur le « califat

» dans le nord de la Syrie. Aujourd'hui, les « gentils » d'hier sont redevenus les « méchants » d'avant-hier en fonction des seuls intérêts géostratégiques des grandes puissances impérialistes dans la partie d'échecs qu'elles se disputent au Moyen-Orient pour le contrôle des ressources fossiles.

- *soir : La situation au Moyen-Orient*. Dans cette région du monde, les luttes des Palestiniens et des Kurdes, et plus récemment les révoltes au Liban, sont-elles susceptibles de dessiner les contours d'une ère nouvelle qui échapperait au carcan dessiné depuis plus d'un siècle par les affrontements interimpérialistes dont ce Moyen-Orient est l'un des épices et dont les principales victimes sont les populations les plus opprimées ?

LUNDI 20

- *après-midi : Algérie - la lutte pour l'indépendance, débat introduit par Nedjib Sidi Moussa, auteur du livre Algérie, une autre histoire de l'indépendance (PUF, 2019)*. Quelles formes a prises la lutte anticolonialiste en Algérie ? Quels en ont été les principaux courants ou organisations politiques ? Quelles tendances du mouvement ouvrier et révolutionnaire en France ont appuyées les indépendantistes ? En partant de la présentation de l'Algérie, une autre histoire de l'indépendance, qui porte sur l'engagement des partisans de Messali Hadj, pionnier du combat pour l'indépendance de l'Afrique du Nord, la discussion abordera également les enjeux mémoriels de la question coloniale.

- *soir : Le mouvement populaire en Algérie*. Le surgissement populaire du 22 février 2019 exprimait le refus d'un cinquième mandat d'Abdelaziz Bouteflika ainsi que la volonté de « dégager » le système en Algérie. Pour la première fois dans l'histoire de ce pays, des milliers, des millions de personnes ont manifesté chaque semaine en bravant les menaces du régime militaro-policière. Si l'élection d'un nouveau Président puis le Covid-19 ont marqué un coup d'arrêt à la mobilisation, la répression étatique s'est en revanche poursuivie. La discussion portera sur les forces et les limites du hirak.

MARDI 21

- *après-midi : Seconde partie de la commission journal de Courant alternatif*.

- *soir : Où va le féminisme ?* Dans le bouillonnant après-68, de nombreuses femmes en mouvement ont affirmé que la lutte des classes et la lutte contre la domination masculine allaient de pair pour changer radicalement la société. Mais la fin des Trente Glorieuses et du bloc soviétique, la propagande « libérale » et les thèses postmodernes ont ensuite fait oublier le désir de révolution. L'Université s'est emparée des questions du genre et des minorités, avec la «

théorie queer » et les analyses sur l'« intersectionnalité ». Le féminisme a évolué vers une demande d'intégration émanant surtout de femmes des classes moyennes et supérieures - et passant par la suppression des inégalités salariales avec les hommes et par une répression accrue des violences masculines. L'exploitation de classe a été reléguée derrière une foule d'oppressions à déconstruire individuellement dans la société existante... On ne réforme pourtant pas un système - et s'émanciper du capitalisme et du patriarcat implique toujours de concrétiser ce projet collectif : la révolution sociale !

MERCREDI 22

- *après-midi : Société nucléaire, société mortifère, où en sont les mobilisations ?* Le nucléaire ne semble plus avoir le vent en poupe, dans les pays occidentaux tout du moins. Areva, devenue Orano, est au bord de la faillite ; l'EPR va encore être retardé de quelques années, EDF est mal en point, etc. Mais d'un autre côté les centrales sont toujours là, et l'industrie nucléaire continue de nous empoisonner. Les opposants à Bure sont en train de vivre une répression judiciaire délirante et le « mouvement » antinucléaire apparaît toujours aussi moribond. Et pourtant, il y aurait de quoi se révolter ! Il nous semble donc nécessaire de voir un peu où on en est, et d'échanger sur nos réflexions et pratiques actuelles afin de continuer d'aller de l'avant.

- *soir : L'écologie politique aujourd'hui*. Ces dernières années sont réapparues des luttes écologistes, ponctuelles mais souvent vigoureuses et autonomes. Elles sont fréquemment le fait de gens, à la base, pas encore gâchés par les sirènes du pouvoir et de la politiciannerie, qui se regroupent en dehors des appareils politiques et syndicaux traditionnels. Ils représentent une tendance à la réappropriation de la vie et des luttes, et se situent en dehors de l'aire occupée par les écologistes de gouvernement ou de lobbies. Un gilet jaune qui économise pour se payer une TV, oublie d'éteindre la lumière chez lui en partant au boulot (quand il en a un), n'a pas de double vitrage, achète sa bidoche au prix le plus bas possible et ne part jamais en vacances est, dans la réalité, certainement plus « écolo », en termes d'empreinte carbone, que le militant qui fait beaucoup d'efforts pour « sauver la planète », et surtout le clame, qui se paie des ampoules à basse tension, se nourrit bio à La Vie claire ou à Bio-coop... et est suréquipé en nouvelles technologies. L'écologie n'est pas une affaire de comportements individuels à adopter par tout le monde, mais au contraire un levier pour bien montrer que nous ne sommes pas tous « dans le même bateau ».

A bientôt, nous l'espérons !

Organisation communiste libertaire



science et de la biologie... Alors que l'acquisition de connaissances serait crucial en particulier pour la santé. » Mais, « La biodiversité est plus compliquée à comprendre que l'évolution du climat qui se mesure en concentration de gaz à effet de serre... l'émergence de nouvelles maladies ne se résume pas à des statistiques de rencontres entre des populations humaines en santé précaire et des milieux tropicaux riches en agents infectieux. Il s'agit surtout de la simplification des écosystèmes, de morcellement des habitats naturels où la diversité baisse »⁽⁶⁾ ouvrant un boulevard aux pathogènes. Pas besoin d'aller bien loin : la destruction du renard par les chasseurs favorise la prolifération des rongeurs dont il se nourrit, rongeurs porteurs de tiques et vecteurs de la maladie de Lyme.

Vive le matérialisme ! Vive le darwinisme !

Le site « Les écologistes enragés » vient de publier un texte intéressant à plusieurs titres : « La terre ne se venge pas ou un premier pas vers une écologie spinoziste ».

Nous en résumons les idées principales.

Il y a persistance d'un discours moral et culpabilisant sur les pollutions anthropiques qui renvoie à une vengeance de la Terre. À un ordre stable aurait succédé des dysfonctionnements (climatiques, écologiques, sanitaires...). Or, il n'y a pas dysfonctionnement de la Terre mais simplement la « conséquence logique et prévisible des interrelations complexes entre l'inerte et le vivant... car elle n'est que le domaine des possibles qui suit des règles déterminées ».

Sont en cause trois systèmes de pensée.

Premièrement, la confusion entre raison et affect : « Maman, la vague elle m'a fait mal » en est l'illustration et elle s'applique à la pandémie, dont on ne cherche pas à connaître ni les causes ni les moyens de s'y préparer, on veut juste ne plus avoir mal.

Deuxièmement, le mysticisme (dont la théorie de Gaïa) qui conduit à personifier ce qui nous semble incompréhensible voire à lui donner un but mauvais dirigé contre nous. « Or, le virus comme toutes les autres formes de vivant n'a qu'une seule option, déterminée, celle de persévérer dans son être, de se développer, de croître et d'appliquer à ce développement toute son énergie. Rien de mystique ici, juste une logique biologique. »

Troisièmement, l'incompréhension des mécanismes du déterminisme d'un événement qui fait utiliser le terme « dé-

réglement climatique » ou qui rendrait impossible de prévoir la crise de la Covid-19, crise dont nous connaissons les mécanismes, causes et conséquences : le développement des zoonoses ; la mise en contact des virus et des humains par baisse de la biodiversité, les intrusions anthropiques, la perturbation mécanique des milieux, la prime donnée aux espèces porteuses de maladie, les élevages industriels. Tout cela dans l'attente de prochaine pandémies en lien avec le changement climatique (dégel des sols de Sibérie et libérations de virus et bactéries en sommeil dont l'anthrax qui a décimé rennes et humains) ou de la déforestation massive de l'Amazonie.

Cette approche déterministe a plusieurs avantages : on ne tombe pas dans le panneau de la propagande de la pandémie impossible à prévoir et cette « absence de choix » permet de trouver des solutions tout d'abord utilitaires : meilleur système de santé, changer notre rapport à la nature pour nous permettre de continuer à vivre sur Terre.

Au-delà de cette étape utilitariste il faut aller vers une écologie spinoziste « pour nous réaliser pleinement en tant qu'être humain », « Pour cela, il nous faut être pleinement conscient.es de nous-mêmes, mais également de la nature, de ce qui la compose et de ses règles. Certes, nous sommes déterminé.es, mais il y a une forme de liberté à accepter ce déterminisme pour comprendre notre monde et réduire nos appétits sensuels (cf. consumérisme) afin de construire une société qui n'exclue pas mais inclut l'autre, en intégrant également l'ensemble du vivant. » sans sombrer dans les nouvelles cosmogonies vendues par certains penseurs à la mode (Descola, Barreau et Pignocchi).

Vous avez aimé le corona, vous allez adorer le X

Il y a des fonctionnaires et des techniciens qui font du bon boulot, il existait un plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » (https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/risques/pdf/plan_pandemie_grippale_2011.pdf octobre 2011). On y lit qu'il faut des stocks de masques, sensibiliser la population aux règles d'hygiène, penser aux personnes âgées... ça rappelle que la grippe espagnole a fait 200 000 morts en France de 1918 à 1920. Bref, tout ce qui aurait pu être réfléchi, pensé, partagé, dans une logique qui aurait pu être celle d'une information émancipatrice. Argh! De l'éducation populaire ! Ouch, de l'éducation à l'environnement ! Chercher à motiver une **population**, la rendre **consciente**, susciter son **intérêt**,

lui donner les moyens d'acquérir connaissances et **compétences** pour participer à la **résolution** des problèmes et pour éviter que d'autres ne surgissent ! Tiens, oui, c'est la vieille définition qu'en donne l'UNESCO dans les années 70 ! Mais ça c'était avant et puis franchement l'UNESCO...

Freux et Eugene the Jeep

1. Les maladies émergentes favorisées par la dégradation de la biodiversité. Perrine Mouterde. Le Monde du 08/04/2020

2. La chauve-souris, alliée ou ennemie? Nathaniel Herzberg. Le Monde du 15/04/2020

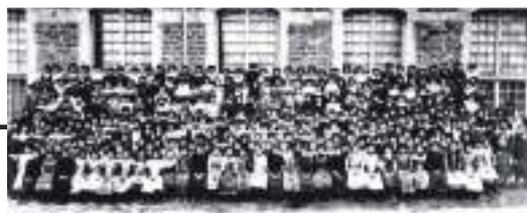
3. Augmentation mondiale des flambées de maladies infectieuses humaines (traduction gogol). Katherine F. Smith, M. Goldberg et Al. Journal of the Royal Society <<https://royalsocietypublishing.org/>>

4. Didier Sicard : « Il est urgent d'enquêter sur l'origine animale de l'épidémie de Covid-19 ». France Culture du 27/03/2020

5. Voir l'article « Sélection naturelle de la mauvaise science » sur le blog de L. Perino « Pour raisons de santé »

6. « Le Covid-19 n'est pas qu'un problème médical » Entretien avec Philippe Grandcolas. Le Monde du 8/04/2020





Ouvrières

Luttes de migrantes en France

La figure de l'ouvrière migrante intéresse assez peu la recherche historique française, et celle de la migrante révoltée ou en grève moins encore. Pourtant, les luttes de travailleuses étrangères se sont multipliées dans la première moitié du XXe siècle, en particulier dans l'industrie textile. En témoignent les grèves – évoquées ici – qui se sont déroulées il y a un siècle dans des filatures à Marseille ⁽¹⁾.

1. Cet article tire pour une large part ses informations de « (S')exclure et (s')intégrer. Le genre de l'immigration et de la naturalisation. L'exemple de Marseille (1918-1940) », thèse de doctorat soutenue par L. Guerry en 2008.

2. R. Hubscher, « Les femmes de l'ombre : migrantes italiennes et polonaises dans l'entre-deux-guerres », in *Ruralité française et britannique, XIIIe-XXe siècles*, 2005.

3. J. Ponty, *Polonais méconnus, histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, 1988.

4. Sorte de cabas servant à écraser les olives afin d'en extraire l'huile.

5. M. Perrot, *Les Ouvrières en grève (France, 1871-1890)*, 1974.

Au recensement de 1926, la Statistique générale de France comptabilisait 2,4 millions de personnes étrangères qui représentaient alors 6 % de la population du pays. Leur importance numérique variait beaucoup selon les régions, mais leur présence était forte dans l'agriculture, les mines et les carrières, le bâtiment, la grande métallurgie...

Des chiffres précis manquent, concernant la répartition par sexe de ces migrant-e-s. On estime cependant que, dans la décennie 1920, il y avait là au moins deux hommes pour une femme. Et on sait que si les étrangères étaient nombreuses dans les emplois domestiques et industriels, elles représentaient entre 28 et 30 % des effectifs globaux du secteur agricole français ⁽²⁾. Les Espagnoles étaient en effet recherchées pour les vendanges dans le Sud-Ouest, les Italiennes pour la cueillette des fruits dans le Sud-Est... et, dans nombre de régions françaises, Polonaises, Italiennes, Slovaques, Tchèques et Yougoslaves exécutaient, dimanche compris, des travaux « sales et fatigants » considérés comme masculins. Elles étaient charbonnières, bûcheronnes, vachères, bonnes de ferme, bineuses, arracheuses de betteraves, ou participaient aux moissons.

Pour pouvoir subsister, ces femmes acceptaient des conditions de travail et de rémunération pires que celles des hommes, mais certaines d'entre elles se défendaient contre leurs employeurs par diverses stratégies individuelles. Cela leur valait d'être traitées par eux de « mauvaises têtes » qui « ne s'embarrassent pas de scrupules, se couchent se disant malades, vont se plaindre aux gendarmes ou écrivent à leur consulat des mauvais traitements qu'elles ne subissent point,

elles s'enfuient de façon qu'on ne les retrouve plus, etc. Comme elles mettent de la mauvaise volonté au travail et que la colère de leur maître ne leur fait pas peur, on les déplace car le patron est mécontent de leur service ⁽²⁾ ». Enfin, les cultivateurs étant toujours en quête de main-d'œuvre, les migrantes jouaient sur la concurrence entre eux pour vendre leurs services au plus offrant ⁽³⁾.

A ces résistances individuelles s'ajoutèrent, avec l'essor industriel, des luttes collectives.

La loi sur le séjour des étrangers du 8 août 1893 fut par exemple le facteur déclenchant d'une grève dans une fabrique de scourtins ⁽⁴⁾ à Marseille, en 1894. Cette loi obligeait toute personne étrangère arrivant dans une commune à se déclarer dans les huit jours, et à faire tamponner un certificat d'immatriculation à chaque changement de résidence, pour exercer une profession, un commerce ou une industrie. Les ouvrières migrantes se mirent en grève afin d'obtenir une augmentation de salaire leur permettant de payer leurs conventions ; elles n'obtinrent pas cette augmentation, mais leurs patrons prirent en charge les frais occasionnés par les poursuites judiciaires à leur encontre.

L'expulsion de grévistes italiennes à La Marseillaise

Les patrons de l'industrie tenaient presque à leur merci leur personnel étranger, avec leurs « usines-internats ». Ce système créé aux États-Unis au début du XIXe visait à leur assurer la docilité de jeunes ouvrières, françaises ou migrantes, originaires de la campagne : elles étaient logées et nourries au

sein de l'entreprise qui les employaient.

Les révoltes des canuts à Lyon, en 1831 et 1834, avaient incité les industriels du textile à installer leurs usines-internats de part et d'autre du Rhône ; à la fin du XIXe, des dizaines de milliers d'ouvrières y travaillaient, et elles avaient été recrutées jusqu'en Italie.

A Marseille, des filatures de ce type apparurent au début du XXe siècle dans un quartier ouvrier, la Capelette ; à la veille de la Première Guerre mondiale, plus de 1 000 Italiennes et environ 200 Françaises y étaient employées.

Une filature de soie baptisée La Marseillaise en faisait partie. Fondée en 1913 par deux entrepreneurs semble-t-il italiens, et dont la main-d'œuvre était principalement italienne aussi, elle disposait d'un dortoir qui accueillait une centaine d'ouvrières. Le contrat signé aux migrantes stipulait que leur salaire était compris entre 6 et 12 francs par jour, selon la période ; qu'elles étaient logées, chauffées et éclairées, et que leur venue était prise en charge par l'entreprise. Dans la réalité, le coût de leur voyage était parfois retenu sur leur salaire, et celui-ci était souvent inférieur à ce qui était écrit.

En 1924, une grève indépendante de tout syndicat éclata dans cette filature. Comme bien d'autres grèves de femmes ⁽⁵⁾, elle fut soudaine, défensive, peu organisée, et quelque 200 grévistes tentèrent de partir en cortège pour manifester en ville, mais elles furent dispersées par un service d'ordre. La revendication salariale était classique, dans l'industrie textile, car les salaires y étaient très bas, mais là elle eut pour point de départ l'intérêt que présentait le paiement en francs plutôt



Ouvrière

qu'en lire. Le commissaire de police nota en effet dans un rapport sur le conflit : « Les ouvrières prétextent qu'à la signature de leur contrat le salaire qui leur était offert était avantageux par rapport à la lire et leur permettait de venir en aide à leur famille en Italie. Aujourd'hui cet avantage n'existe plus, et pour compenser cette perte elles réclament une augmentation de 2 francs correspondant à peu près aux bénéfices qu'elles tiraient de la valeur du franc. »

Après plusieurs jours de grève, les ouvrières obtinrent 1,25 franc d'augmentation, mais la répression s'abattit sur les étrangères : les patrons s'entendirent avec le consulat général d'Italie, et des migrantes furent licenciées et expulsées aux frais de l'entreprise – à partir de gares situées en périphérie de Marseille, afin d'« éviter tout incident en ville ».

Une syndicalisation suivie d'une faible victoire

La plupart des ouvrières de La Marseillaise (370, dont 83 qui étaient logées dans les dépendances de la filature) arrêtaient de nouveau spontanément le travail en 1926. Elles réclamaient 2 francs de plus par jour ouvré. En réponse, la direction ferma les portes de l'entreprise, n'autorisant à y pénétrer que les ouvrières dormant là.

Les grévistes reçurent cette fois, au bout de deux jours, l'aide d'un syndicat : la CGTU⁽⁶⁾, qui est de plus en plus inféodée au Parti communiste⁽⁷⁾. Paul Bonnet, le secrétaire de son union départementale unitaire (UDU), se présenta seul devant la direction de la filature pour formuler les revendications des grévistes, mais le patron demanda à recevoir une délégation d'ouvrières ; et, lors de l'entrevue, non seulement il n'accepta de donner que 50 centimes d'augmentation, mais il men-

ça de renvoyer dans leur pays les Italiennes « au cas où la grève ne prendrait pas rapidement fin ».

La CGTU ne dénonça apparemment pas cette menace. Son représentant incita surtout les grévistes à se syndiquer, sur l'argument que se grouper était plus que jamais un « élément indispensable pour obtenir satisfaction ». Un article du Petit Provençal mentionna leur adhésion : « Elles décident de s'organiser puissamment au sein du syndicat pour la défense de leurs intérêts. Remercient l'UDU du concours apporté dans ce mouvement. Lèvent la séance aux cris de "Vive le syndicat" et "Toutes au syndicat !" »...

Les nouvelles syndiquées rencontrèrent la direction pour réclamer une hausse salariale de 3 francs par jour et l'informer qu'une section syndicale était en voie de constitution. Comme cette entrevue ne donna aucun résultat, Bonnet invita le préfet à jouer le rôle de médiateur. Une délégation composée de grévistes et de membres de la Bourse du travail se rendit donc à la préfecture deux jours plus tard... et la grève s'arrêta sur l'obtention d'1 franc d'augmentation.

Mais alors les travailleuses étrangères critiquèrent vertement la délégation, dans laquelle aucune d'elles n'était présente. Elles lui reprochèrent de n'avoir pas négocié une indemnité égale au salaire d'une demi-journée de travail par jour de grève et déclarèrent que, si elles avaient su que le résultat des négociations serait aussi maigre, elles auraient repris le travail après l'offre patronale de 50 centimes quotidiens supplémentaires.

Ainsi, les revendications des ouvrières migrantes, qui étaient plus radicales que celles de la CGTU, n'avaient pas été prises en compte par ce syndicat ; et alors que les migrantes constituaient la majorité de la main-d'œuvre, pour l'essentiel féminine, dans l'industrie textile, ni lui ni le Parti n'avaient vraiment mobilisé pour les soutenir (après la Grande Dépression de 1929, ce dernier accentuerait sa défense des « travailleurs français »)...

Des ouvrières étrangères se sont mises en grève dans d'autres entreprises marseillaises, à la même époque. Par exemple à la Société des filatures et tissages, dès 1918 et au cours de l'entre-deux-guerres ; ou encore, en 1925, dans une fabrique

de tapis fondée par des Arméniens l'année précédente. Ces luttes montrent que, si les migrantes se trouvaient cantonnées au plus bas de l'échelle salariale, elles n'étaient pas forcément disposées à accepter passivement leur sort.

Les travailleuses italiennes de La Marseillaise ont participé aux grèves du printemps et de l'été 1936. Le mouvement a duré vingt jours – pendant lesquels les déléguées ouvrières auraient, selon la direction, confisqué les clés de la filature. La mobilisation de ces migrantes fut dénoncée par le Petit Marseillais, dont l'éditorial en date du 26 juin affirma : « Nous savons telle étrangère qui, dans une usine marseillaise, rallumait sans cesse la grève que des ouvrières et des patrons français avaient réussi à éteindre. » Comme dans d'autres entreprises, la reprise du travail s'accompagna de répression : en août, des ouvrières furent licenciées pour activité syndicale.

Les filatures de la Capelette ont pour la plupart disparu dans les années 1950, mais le boulevard des Vignes – où se situait la plus grande usine textile de Marseille – a été rebaptisé « Fifi Turin », le surnom de Joséphine Cavallini, militante syndicaliste, communiste et résistante qui fut fusillée par les Allemands en 1944.

Des grèves de prolétaires étrangers, fort longues, font aujourd'hui écho à celles du siècle passé⁽⁸⁾. Elles ont été menées par des femmes de chambre – pour la plupart africaines – en 2002-2003, 2018 et 2019, dans des hôtels parisiens ou marseillais, afin d'obtenir une amélioration de leurs conditions de travail ou des revalorisations de salaire. Et elles ont mis en relief la détermination et la capacité de mobilisation et d'action que peuvent avoir les migrantes, contrairement à l'image trop souvent donnée d'elles.

Vanina

Ouvrières fabrique de tapis France-Orient



6. La Confédération générale du travail unitaire est née à la scission de la CGT en 1921.

7. Les « bolcheviks » s'emparent en quelques années de cette organisation syndicale, que les anarchistes quittent pour fonder notamment, en 1926, la CGT-SR (Confédération générale du travail – syndicaliste révolutionnaire).

8. Voir notamment sur internet les reportages concernant l'Ibis Batignolles de Paris, dans le 17e.



L'Education Nationale arme des Equipes Mobiles de Sécurité (EMS)

Un arrêté publié au JO du 9 avril autorise l'Education nationale à armer les Equipes mobiles de sécurité du rectorat de Mayotte. Ils pourront utiliser des matraques télescopiques et des tonfas, armes de la catégorie D. Créés en 2009 dans un but soi-disant éducatif, les EMS changent de nature et deviennent dans ce rectorat, peut-être ailleurs également prochainement, une police supplétive. On sait que ce genre de décision essaime... C'est un véritable glissement sécuritaire à l'Education nationale assumé par le ministre. Dorénavant, comme le dit l'arrêté, « le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse peut acquérir et détenir des matraques de type bâton de défense ou tonfa, matraques télescopiques et tonfas télescopiques, relevant de la catégorie D »

Source : cafepedagogique.net/

chroniques du contrôle et de la répression **Big**

Demande de fichage des bons et mauvais enseignants

Une intersyndicale de l'Education Nationale de l'Ariège, après avoir pris connaissance d'un mail de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Ariège à destination des Inspecteurs et chefs d'établissement du département, dénonce une tentative scandaleuse de fichage des bons et mauvais enseignants, à contre-courant des discours ministériels lénifiants. Voici un extrait du courriel en

question :

« Engagement des personnels :

Il reste important d'avoir une juste connaissance de l'engagement des différents personnels placés sous votre responsabilité, aussi est-il nécessaire de :

- Garder mémoire des enseignants volontaires pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires
- Garder mémoire et transmettre chaque semaine à sp09 la liste des enseignants volontaires et présents pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires

- Etablir un état des lieux précis du soutien scolaire effectué durant la semaine du 14 au 17 avril ...

- D'une manière générale garder mémoire nominative des engagements remarquables et remarquables ; **l'inverse est aussi vrai...**

Si le retour attendu doit être synthétique, je vous invite cependant à être le plus exhaustif possible sur votre connaissance et votre vigilance **sur la situation et l'implication de chacun.** »

Source : fsu09.fsu.fr

En banlieue parisienne : Amendes par vidéosurveillance

Dans la petite ville d'Epinau-sous-Sénart, en banlieue parisienne, le maire d'extrême-droite a dépensé plus de 500 000€ pour déployer des caméras de vidéosurveillance un peu partout. Lors du confinement, l'élé « rentabilise » la dépense de façon malhonnête : des centaines d'amendes ont été envoyées à des habitants sur la seule base de la vidéosurveillance. Plusieurs jeunes reçoivent des amendes pour « non-respect du confinement » directement chez eux, sans jamais avoir été contrôlés. Ils ne comprennent pas : « des PV à une minute d'intervalle pour deux personnes différentes à deux endroits distants de plus d'1km. Des PV malgré une attestation de sortie à cette heure-là. » Seule explication possible : « la police municipale nous reconnaît sur les caméras de la ville et nous envoie les amendes sans même nous contrôler, nos attestations ne servent à rien. Qu'on sorte pour aller à la boulangerie ou quoi que ce soit on est verbalisé! Pourtant on n'a croisé aucune patrouille de la police municipale. De toute façon ils n'en ont qu'une et ne peuvent pas dresser

des amendes à la même heure à deux endroits de la ville. » La vidéosurveillance qui envahit nos villes est déjà une atteinte aux libertés, mais cette « vidéo-verbalisation » ressemble à une forme de racket mafieux. Selon un avocat : « ce procédé n'est pas applicable dans le cadre du confinement, car une signature du mis en cause doit être apposée. » Dans d'autres cités de Seine-Saint-Denis et des Yvelines comme au Val-Fourré à Mantes la jolie, des habitants ont aussi subi ce type de « verbalisation au faciès » abusive. Les adresses inscrites sur les Procès Verbaux dressés par la police municipale « correspondent bien à des lieux d'implantation de caméras ». Mais, selon Le Parisien, « ces jeunes devront néanmoins prouver qu'ils n'ont pas été contrôlés. Le code de procédure pénale prévoit que les procès-verbaux de constatations d'infractions contraventionnelles font foi, jusqu'à preuve du contraire. » Nous sommes dans un cas typique d'abus de pouvoir d'un petit chef local, contre les habitants et habitantes des banlieues. Une pénalisation d'autant plus grave qu'elle frappe les plus pauvres.

Source : [leparisien](http://leparisien.fr)

Big Brother

Un pas de plus vers la dictature

Depuis le début de la crise sanitaire, c'est le premier texte qui ne concerne pas le Covid qui est présenté (et voté) à l'assemblée. Et il concerne donc la restriction des libertés d'expression sur internet. N'y voyez bien sûr aucun lien. Cette loi a donc été adoptée définitivement à l'assemblée ce mercredi 13 mai. Une fois entrée en application, le gouvernement pourra via sa police faire supprimer tout contenu (texte, vidéo...) en ligne. En moins d'une heure, sous peine de sanctions. Le tout, sans aucune décision de justice ! Les recours contre cette censure seront longs et hasardeux. Le texte prévoit également pour plateformes et moteurs de recherche l'obligation de retirer sous 24 heures les contenus « manifestement » illicites, sous peine d'être condamnés à des amendes jusqu'à 1,25 million d'euros. La proposition de loi a suscité de nombreuses réserves, notamment du Conseil national du numérique, de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, ou encore de la Quadrature du Net, qui défend les libertés individuelles dans le monde du numérique. En vain... Douze organisations non gouvernementales ont signé un appel, indiquant qu'« en contournant les prérogatives du juge judiciaire, [le texte de loi] porte atteinte aux garanties qui nous permettent aujourd'hui de préserver l'équilibre de nos droits et libertés fondamentaux ». Fait aggravant, la loi ne comporte de que très vagues dispositions pour sanctionner une éventuelle « sur-censure » des plates-formes, notamment l'absence d'une amende pénale. La logique du texte encourage mécaniquement les hébergeurs à censurer au moindre soupçon.

Crise sanitaire : la Technopolice envahit l'université

En mars 2020, le ministère de l'Enseignement supérieur a publié un « plan de continuité pédagogique » composé de plusieurs fiches visant à accompagner les établissements de l'enseignement supérieur dans le contexte de la pandémie (et depuis régulièrement mis à jour). La fiche n°6 « Évaluer et surveiller à distance » indique que « les examens écrits nécessitent une télésurveillance particulière qui permet de vérifier l'identité de l'étudiant et d'éviter les fraudes. Ils nécessitent donc un recours à des services de télésurveillance ». Le document recommande ensuite aux établissements une liste de fournisseurs de services « qui ont l'habitude de travailler avec des établissements d'enseignement supérieur ».

Cette liste, qui est donc une recommandation officielle du gouvernement, fait la promotion d'outils de surveillance extrêmement invasifs, dangereux et profondément discriminants. Au programme : reconnaissance faciale, vidéosurveillance continue avec analyse comportementale (par utilisation simultanée de la webcam et du smartphone), voire détection sonore de bruits suspects.

Ces services ne sont malheureusement pas nouveaux et sont déjà utilisés par plusieurs établissements. Selon le document du ministère, c'est notamment le cas de l'Université de Caen-Normandie depuis 2017 et de Sorbonne Université. Le contexte de la pandémie provoque une démultiplication de leur utilisation et plus de 50 universités et écoles seraient en train d'envisager ce type de procédés.

Source : LaquadratureduNet.org

Brother

Des « prunes » à 135 € comme s'il en pleuvait !

1,1 millions de contraventions à 135€ qui ont été dressées par la police nationale, les polices municipales et la gendarmerie pendant le confinement pour 20,7 millions de contrôles. Nous ignorons combien de recours ont été déposés, combien de personnes ont été condamnées à une peine de prison pour récidive...

A ce propos, un avocat rennais avait obtenu le 9 avril la relaxe d'un jeune homme après s'être rendu compte que les flics consultaient illégalement le fichier « Adoc » des infractions routières pour prouver les récidives. En effet, les informations liées au confinement sont des données privées qui ne peuvent être légalement stockées sur ce fichier en l'état. Une semaine plus tard, le ministère de l'Intérieur s'est empressé de remplir le vide juridique dans lequel d'autres avocats auraient pu s'enfoncer pour contester d'autres procédures. Ce jeudi 16 avril, un arrêté a été publié au Journal officiel pour élargir l'usage du fichier « Adoc » à toutes les « infractions faisant l'objet d'une procédure d'amende forfaitaire. » Dommage ! Mais, il va y avoir des bagarres juridiques autour du fait qu'il existe le principe de non-rétroactivité des textes de loi qui concerneraient les 704 000 infractions constatées avant le 16 avril.

Rappelons que toutes ces infractions ont été constatées au cours de plus de 20 millions de contrôles dont certains ont dégénéré en violences policières. Mais tant que l'état d'urgence sanitaire est opérant (au minimum jusqu'au 10 juillet) d'autres contraventions à 135€ vont tomber en particulier dans les transports en commun pour absence de masque, absence d'attestation de l'employeur ; ces contraventions pourront être distribuées aussi par les agents de sécurité assermentés.

Source : lemonde.fr

Lycéens interpellés à Mantas la jolie en 2018 : un juge va enquêter pour « torture »...

Agés de 12 à 21 ans, 151 lycéens avaient été mis à genoux, tête baissée, mains sur la tête et tenus en respect par des policiers, certains pendant plusieurs heures. La plupart de ces jeunes avaient été placés en garde à vue puis relâchés avec un appel à la loi.

Après les faits, plusieurs familles et le syndicat lycéen UNL avaient aussitôt porté plainte pour « violences policières » mais l'enquête préliminaire, confiée à l'IGPN, la « police des polices », avait débouché sur un non-lieu en juillet 2019.

L'UNL et un collectif de familles avaient donc décidé de porter plainte avec constitution de partie civile pour obtenir l'ouverture d'une instruction. C'est désormais chose faite puisqu'un juge va enquêter sur des accusations de « torture par personne dépositaire de l'autorité publique ».

A suivre Source : l'Obs avec AFP

Les achats du gouvernement pendant l'Etat d'urgence sanitaire.

Pendant la crise sanitaire, l'Etat policier n'était pas confiné ! Les décisions ont été prises par décret, les forces de l'ordre ont carte blanche et les commandes officielles d'armes et de moyens de surveillance se sont enchaînées. Faisons le point : - Achat de lacrymogènes : Le 1er mars, au lieu de commander des masques et des tests, l'Etat lançait un appel d'offre pour l'acquisition massive « d'aérosols lacrymogènes au profit de la police nationale et de la gendarmerie nationale ». Montant de l'appel d'offre : 3 642 864 €. - Achat de menottes : Le 20 avril, en pleine épidémie, le ministère de l'Intérieur entérinait un « accord cadre » pour « l'acquisition d'ensembles de paires de menottes métalliques et étuis porte menottes pour les agents de la police nationale et de la gendarmerie nationale ». En détail, « 66 900 paires d'ensembles menottes/étuis » sont achetées. Valeur totale : 4 154 490 €. Le fabricant est l'entreprise d'armes Rivoirier, une boîte française chargée également de produire les nouveaux LBD entièrement made in France, récemment commandés par le gouvernement. - Achat de drones : Le 12 avril, lors du pic de l'épidémie, le ministère de l'intérieur lançait un appel d'offre pour l'acquisition de 651 drones, « de passerelles de réception des trames WIFI des drones collaboratifs et de presta-

tions associées pour les besoins de la sécurité intérieure. » Dans le détail, 1,8 millions d'€ pour 565 « micro-drones du quotidien », 1,58 millions d'€ pour 66 « drones de capacité nationale » et 175 000 € pour 20 « nano-drones spécialisés ». - Décret sur les drones : Le 30 avril, un décret était publié concernant l'usage des drones dans l'espace aérien. L'objectif, « assouplir » les règles d'utilisation des drones édictées en 2015. Par exemple, pour les « aéronefs dont la masse est supérieure à 900 grammes », la « limite de 50 mètres » d'altitude mentionnée précédemment ne s'appliquera plus au-delà du 31 décembre 2020.

Ce décret prend une série de mesures dans le même sens, pour faciliter la généralisation de l'usage de drones policiers mais n'aborde pas l'utilisation des images filmées (délai de suppression des images, limite d'accès à ces images). C'est ainsi que La Quadrature du Net et la Ligue des Droits de l'Homme ont déposé devant le Conseil d'Etat un recours pour lui demander de faire cesser immédiatement ces vols de drones illégaux. Ils viennent de gagner ! Aucun drone ne peut plus être engagé pour verbaliser ! (à suivre !)

- Décret pour prolonger l'armement de la police municipale par au JO le 3 mai. Elle pourra utiliser le calibre 357 magnum, à titre expérimental, jusqu'au 31 décembre 2020.

Sources : La Quadrature du net mais aussi legifrance.gouv.fr, ...



Emeutes dans certains quartiers !

Villeneuve-la-Garenne (92, Hauts-de-Seine) s'est enflammée le 19 avril. La révolte a éclaté après qu'un habitant de la ville, Mouldi, a percuté la portière d'une voiture banalisée de police, arrêtée au niveau d'un feu, le samedi 18 vers 22 heures.

Dans la voiture se trouvaient quatre agents de la BAC des Hauts-de-Seine, qui avaient remarqué Mouldi alors qu'il circulait sans casque sur une moto-cross. Lorsque Mouldi est arrivé à hauteur du véhicule pour la dépasser par la droite en empruntant la piste cyclable, l'un des passagers, qui l'observaient pourtant dans leur rétroviseur et ne pouvaient avoir manqué son arrivée à pleine vitesse, a ouvert la portière, projetant Mouldi sur un poteau du trottoir. Dans la nuit de dimanche à lundi, ce ne sont pas seulement les quartiers de Villeneuve-la-Garenne qui ont explosé de colère, mais aussi certains quartiers de Nanterre, Suresnes, Aulnay-sous-Bois, Egly, Gennevilliers, Epinay, Grigny, Fontenay, Saint-Ouen, Villepinte, Neuilly-sur-Marne, Amiens Nord, Rueil-Malmaison, Noisiel, Mulhouse, Sevran, Evry, Strasbourg, La Courneuve, Neuilly-Sur-Marne, Chanteloup, Bordeaux, Toulouse : feux de poubelles, artifices et barricades contre gaz lacrymogènes, balles de caoutchouc et grenades. Et arrestations violentes de journalistes indépendants, pratique devenue coutumière chez des policier-e-s qui ont très clairement quelque chose à se reprocher...

Ces explosions de colère ne sont pas seulement le résultat de l'accident de Mouldi, mais font suite aux contrôles, humiliations et violences incessantes subies par les habitant-e-s des quartiers populaires, notamment depuis le début du confinement. Cette colère est politique.

Source : desarmons.net

Big Brother

Quelques éléments sur la privatisation de l'Éducation Nationale

Le débat sur le rapport de l'Éducation Nationale aux entreprises privées a été relancé pendant la période de « continuité pédagogique », un pseudo-enseignement à distance qui a révélé la dépendance de l'école à des outils numériques privés. Le ministre Blanquer entend en profiter pour « moderniser » le secteur et faire de la France « un leader mondial en matière d'EdTech » [1]. La proposition de loi « visant à instaurer l'enseignement numérique distanciel dans les lycées, collèges et écoles élémentaires » [2], va dans ce sens, car elle rendrait obligatoire le « service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance ». Cela annonce la couleur, et les entreprises du télé-enseignement se lèchent les babines. Mais le numérique scolaire n'est qu'un aspect de la privatisation rampante de l'Éducation Nationale, qui obéit à une logique bien plus large. Cette contribution pourra apporter quelques éléments au débat sur l'éducation des rencontres d'été (voir programme). Par manque de place et de temps, il ne sera pas question ici des écoles privées sous et hors contrat, même si elles rentrent bien sûr dans le processus.

Depuis les années 90 le lobby patronal est actif pour privatiser le système éducatif français et le faire fonctionner comme le système américain. C'est à dire un système public pour les pauvres, un système privé pour les plus aisés et globalement un système de reproduction de classe, puisque la seule question qui prévaut pour l'orientation de fin de collège aux États-Unis est « Quels sont vos revenus ? ». Depuis, chaque ministre a posé sa petite pierre dans cet objectif. M. Blanquer n'étant que le dernier avatar paroxystique de cette politique.

Privatiser l'Éducation Nationale paraît une gageure tellement elle fait parti du mythe méritocratique républicain. Et pourtant, par petites réformes successives, cela arrive.

Cette attaque, se fait sur plusieurs plans, vise plusieurs objectifs et elle obéit à une stratégie de long terme. Le premier objectif étant que, dans la vision capitaliste, l'Éducation, comme le reste, est un marché. Une petite visite au salon de l'Éducation chaque année à la porte de Versailles à Paris en novembre, suffit à s'en convaincre.

Décentraliser

La décentralisation a été et est l'outil le plus puissant pour découper l'Éducation

Nationale. Le 2 mars 1982 est promulguée la loi Defferre ou Acte I de la décentralisation. Dans le cadre éducatif, cette loi délègue aux collectivités territoriales la gestion matérielle des établissements scolaires. Les communes gèrent les écoles, les départements les collèges et les régions, créées à cette occasion, les lycées. Cette répartition s'avérera peu logique mais à l'époque, il s'agit d'une délégation de gestion matérielle. En lien avec les services académiques, ce sont dorénavant les collectivités qui décident et payent la création de structures éducatives. Il faudra 20 ans aux collectivités pour s'approprier cette délégation car c'est au début des années 2000 que l'on voit fleurir des projets d'équipement numérique émanant de ces collectivités. Département, Régions, et dans une moindre mesure, les communes, équiper écoles collèges et lycées, en salles informatiques, en tableau numériques interactifs... Tout cela sans cohérence, sans pensée d'un quelconque usage réel ni pérennité, et avec une forte logique de communication. « Voyez combien je dépense pour l'éducation... ».

Le 28 mars 2003, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin fait adopter une loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République Française, ou Acte II de la décentralisation. Cette loi confie aux collectivités beaucoup plus de compétences ouvrant la possibilité de futures privatisations. Ainsi, sont confiés aux collectivités, les transports ferroviaires régionaux, et pour l'éducation, tous les personnels de l'Éducation Nationale non-enseignants. Personnels administratifs, techniques... Personnels qui, à cette époque, passent de la fonction publique d'État, à la fonction publique territoriale. L'étape suivante est la privatisation pure et simple de ces fonctions. Ainsi, cantines et entretien sont privatisés dans les départements des Yvelines [3] et du Rhône [4]. Il est progressivement « proposé » aux fonction-

naires territoriaux, de devenir des salariés de droit privé. Comme le dit cette agente d'entretien et de restauration gréviste au moment de l'externalisation dans les Yvelines : « Ce n'est pas normal. Au début, on travaillait pour le rectorat, après, pour le conseil départemental et maintenant, pour la Semop [Société d'économie mixte à opération unique]. On nous prend pour des pions ! » À la clé : allongement du temps de travail sans augmentation de salaire, désorganisation du travail, management invasif... Le dernier avatar de cette découpe est le projet de confier au département la gestion des infirmières scolaires. Puis sans doute viendront les personnels de vie scolaire (le chef d'établissement peut recruter un Assistant de Prévention et Sécurité) et enfin, les enseignants. Le discours et les éléments de langage sont déjà prêts. « La collectivité met à disposition du matériel que les enseignants n'utilisent pas. Nous devons aussi gérer ces personnels. L'offre de formation professionnelle doit être en adéquation avec les potentiels du territoire. »

Rendre l'éducation publique peu désirable

Cette stratégie n'est pas dissociable des suppressions de postes d'enseignants, car fusionner ou découper des disciplines, en créer de nouvelles et faire des programmes moins poussés s'accompagne de baisses du nombre de personnels. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.

Les dernières réformes de l'Éducation ont donc progressivement atomisé les savoirs, et grandement limité les notions au programme. Les Sciences-Physiques ont été introduites en 6ème par Najat Val-laud-Belkacem en 2016, avec un programme quasi identique au programme de 5ème. Dans le même temps l'horaire pour cette discipline était réduit au lycée. Dans la même loi est introduite la seconde langue dès la 5ème. À cela s'ajoute, toujours dans cette même loi,

1. <https://www.lejdd.fr/Politique/jean-michel-blanquer-au-jdd-lecole-ne-sera-pas-une-garderie-3967428>
2. http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b2967_proposition-loi
3. https://actu.fr/societe/colleges-externalisation-la-cantine-de-lentretien-passe-mal-chez-agents_14030729.html
4. <http://m.lamarseillaise.fr/bouches-du-rhone/education/71827-aubagne-la-privatisation-de-la-cantine-ne-passe-pas>





DOSSIER : Education Nationale

la limitation des horaires hebdomadaires pour les élèves. D'un côté on ajoute des heures d'enseignements au travers de nouvelles disciplines et de l'autre on limite le nombre d'heures pour les élèves. Les élèves font donc, au collège, du zapping toute la semaine.

A cette tendance dans l'école en général se superposent des inégalités croissantes entre voies au lycée. Les dernières réformes ont réduit le nombre d'heures d'enseignement général en voie professionnelle et ont rendu très magistrales et académiques certaines disciplines en voie générale.

Cela a conduit beaucoup de familles à se détourner de l'école publique. En conduisant les familles les plus aisées ou les plus averties à inscrire leurs enfants dans des écoles privées, l'école publique réduit la mixité sociale et est rendue encore plus indésirable. Affaiblie, il sera aisé de la réduire à une garderie pour familles défavorisées. Les propos de J.-M. Blanquer lors de la reprise de l'école sont assez symptomatiques de cette évolution. Il appelle « cours » ce qui ne peut être que de la garderie. Il appelle « continuité pédagogique » ce qui n'est qu'un ramassis de bricolages. Tellement hypocrite d'ailleurs qu'un lapsus lui a échappé au moment de la « reprise » du 11 mai dans une salle de classe : « Alors les enfants, vous avez lu pendant les vacances ? » Que ce soit d'un point de vue technique ou pédagogique, rien n'était prêt dans le système éducatif pour affronter la pandémie de Covid19, si ce n'est la volonté de saisir cette occasion pour accélérer les réformes.

Délegitimer le travail des enseignants

L'enseignement pré-universitaire comporte, (ou comportait, car depuis la réforme du bac orchestrée par Jean-Michel Blanquer, le bac s'est grandement localisé) deux examens qui sont des examens nationaux. Comme ils sont nationaux ces diplômes donnent une idée précise du niveau des élèves. Dans le même temps les possibilités d'action des enseignants sur le cursus des élèves s'est grandement amoindri. Si le redoublement n'était pas une solution, faire passer tout le monde en classe supérieure n'en est pas une meilleure si on ne prévoit aucun moyen pour aider ces élèves. Si le collège par exemple ne connaît plus la pré-

sence d'élèves de 18 ans, ce qui posait un certain nombre de problèmes, un élève de collège fait aujourd'hui ses quatre années en quatre ans, sauf demande exprès de la famille, et ce quel que soit son niveau, son travail ou ses connaissances. La volonté d'augmenter le niveau général d'instruction qui a pu animer l'école post seconde guerre mondiale n'est plus d'actualité. Cela peut s'expliquer par des besoins patronaux qui se concentrent sur des emplois précaires peu qualifiés et par le remplacement progressif des professions de cadres intermédiaires (ingénieurs, techniciens supérieurs, encadrement...) par des IA (Intelligences Artificielles).

Pour palier ce manque de visibilité qu'il a lui-même construit et justifier ses réformes mesurées à l'aune d'indicateurs déconnectés de toute pratique, le ministère a ajouté depuis plusieurs années des systèmes d'évaluation du niveau des élèves à plusieurs moments de leur scolarité, les fameuses « évaluations nationales ». M. Blanquer a confié cette mission à une entreprise sise dans un paradis fiscal, Tao Testing [5]. Ces évaluations sont faites en dehors du travail enseignant, sans tenir compte des pratiques d'enseignement et délégitiment ainsi le rôle de l'enseignant qui ne devient plus qu'un simple répéteur. Les enseignants du 1er degré dénoncent et se mobilisent régulièrement contre cette standardisation de l'apprentissage, qui s'accompagne de recommandations très incitatives (voire carrément d'ordres d'inspecteurs) sur les pratiques à développer en classe, notamment pour la lecture.

Dernier avatar de cette logique, la plateforme PIX [6], qui s'est mise en place en dehors de tout lien avec les enseignants et permet aux élèves de s'auto-évaluer dans des domaines liés au numérique et qui ne relèvent pas des programmes.

Passer des accords de libre-échange

Les accords de libre-échange qui se multiplient pour contourner le blocage de l'OMC, répondent tous à la même logique qui ne sera pas détaillée ici. Seulement le dispositif qui représente un moyen de privatiser le système scolaire. Ce dispositif s'appelle le « traitement national ». Il consiste à « accorder à d'autres le même traitement que celui qui est appliqué à ses propres nationaux ». Ce dispositif permettrait ainsi, par exemple, à une école étrangère qui déciderait de s'implanter en France de prétendre aux mêmes aides de l'État qu'une école française de même type. On imagine les dégâts dans l'université française, si l'État devait également proposer un budget à des antennes de Harvard ou du MIT qui s'implanteraient sur le territoire, ou à plus long terme à entreprises spéciali-

sées, comme c'est le cas dans d'autres pays [7].

Remplacer progressivement les personnels par des écrans

Depuis de nombreuses années, un certain nombre d'entreprises se sont déjà engouffrées dans les possibilités offertes par les outils numériques. Ainsi la société Index Éducation est-elle leader des logiciels de notes et surtout de création des emplois du temps. En s'appuyant sur la dépendance au logiciel d'emploi du temps, elle a progressivement remplacé tous ses concurrents. Certains résistent grâce à des contrats passés avec des sociétés développant les environnements numériques de travail (ENT). D'autres sociétés prospèrent sur le marché des ENT. Le cas de openENT [8], logiciel libre piloté par plusieurs collectivités étant un cas très minoritaires. Le « tout entreprise » prévaut et certaines académies vont jusqu'à passer des contrats avec les GAFAM. Des GAFAM qui s'invitent de façon plus discrète dans les ENT [9]. La dernière mouture de l'ENT Oze de la société iTop [10] utilise Outlook de Microsoft et permet de créer directement des documents au formats Word, Excel ou Powerpoint. Mais pas des documents opendocument, seul format standard, et assez largement utilisé dans les établissements. Sans doute pour préparer l'esprit de futurs clients... Microsoft toujours, a longtemps organisé le « Forum des enseignants innovants » [11] et recevait le 22 novembre 2011, dans ses locaux à Issy-les-Moulineaux, les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de mission nouvelles technologies (IEN-TICE), conseillers techniques des inspecteurs d'académie pour leur rencontre annuelle ; là où est proposée sa « classe immersive » [12].

La start-up nation voit d'un très bon œil les discours de Blanquer sur la refonte de l'éducation à travers l'enseignement à distance. « En 2018, un rapport de la Caisse des dépôts estimait que le marché pouvait passer de 89 millions d'euros de chiffre d'affaires cette année-là, à 156 millions en 2022. » Les entreprises « Made in France » se félicitent « La crise que nous connaissons vient paradoxalement de faire gagner quatre-cinq années de maturité pour toutes les institutions », estimait un expert du milieu [13]. Entre les multinationales et les PME de l'EdTech, la guerre est déclarée pour se découper le gâteau. Les GAFAM bénéficient déjà de relais institutionnels : pendant le confinement, « Google Education a noué un partenariat avec l'Unesco, tandis que Microsoft a lancé une plateforme avec l'Unicef ». La pression capitaliste est à l'œuvre : « le fonds d'investissement spécialisé Educapital dénonce ainsi « l'impréparation totale d'un système public d'éducation qui n'a pas su se transformer depuis 20 ans », et appelle à un

5. <https://www.taotesting.com/solutions/>
6. <https://pix.fr/>
7. <http://www.cafepedagogique.net/l'expresso/Pages/2020/02/06022020Article637165711505818185.aspx>
8. <http://open-ent.org/>
9. <https://eduscol.education.fr/pid25718/espaces-numeriques-de-travail-ent.html>
10. <https://www.itopeducation.fr/plateforme-oze/>, <https://www.itopeducation.fr/>
11. <https://www.tice-education.fr/index.php/tous-les-articles-ressources/articles-informatiques/1259-rejoignez-le-programme-d-enseignants-innovants-de-microsoft-et-ayez-la-chance-de-participer-a-l-education-exchange-e2-2019>
12. <https://framablog.org/2011/11/22/inspecteurs-education-nationale-microsoft/>, <http://www.cafepedagogique.net/l'expresso/Pages/2012/11/2112012Article634890715348800932.aspx>
13. <https://www.mediapart.fr/journal/france/050520/dans-l-education-nationale-le-confinement-revele-un-numerique-noyauté-par-le-privé-edition-pas-finie-mais>



grand plan d'investissement dans le secteur.

» Enfin, le Cned utilise la solution Blackboard Collaborate, du groupe américain du même nom, leader mondial du logiciel éducatif, qui utilise des serveurs Amazon pour gérer ses données et son trafic. Autant dire que la planche était déjà bien savonnée avant le confinement...

De plus en plus, les dépenses des collectivités vont vers les outils numériques et chaque projet d'équipement d'établissement ou de territoires par des tableaux numériques interactifs (TNI) ou des tablettes fait l'objet d'un battage médiatique assourdissant. Peu importe que ces outils soient déconnectés des pratiques et besoins des personnels, et que les demandes iraient plutôt vers des moyens humains, le solutionnisme technologique est et demeure la seule réponse. Du côté des enseignants, le discours prend de plus en plus, croyant que les élèves accrocheront forcément mieux s'il y a un écran ou une appli. Les formateurs dans les INSPE (ex-ESPE et IUFM) s'en font souvent le relais. Banco pour faire des économies et ouvrir le marché : il revient moins cher de faire une dissection en salle info ou sur tablette qu'avec une vraie grenouille (en plus les PC sont végan) et les outils numériques sont parfois accompagnés de fiches pédagogiques prêtes à l'emploi. Plus besoin de réfléchir, la machine suffit.

Dans un entretien au JDD^[1], profitant de la pandémie, M. Blanquer avance déjà que « l'école de demain s'appuiera largement sur de l'enseignement à distance. » Politique dénoncée dans une tribune du Café pédagogique^[14] par des hauts fonctionnaires du ministère (anonymes, ils ne se mouillent pas trop) : « *Le numérique éducatif, alpha et oméga de la pensée pédagogique actuelle, sert de cheval de Troie pour infiltrer les pratiques pédagogiques et offrir l'échec scolaire en marché aux éditeurs numériques et opérateurs privés.* »

« Professionnaliser »

La privatisation de l'école est indissociable des pressions patronales visant à réduire l'école au rôle de formateur de main d'œuvre docile.

« *Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail* », tweetait le MEDEF en 2017. La situation de l'emploi et la précarité deviennent des arguments pour faire peser sur l'école la responsabilité du chômage, et la pousser ainsi au rapprochement avec des bassins d'emploi, à l'adoption d'un discours managérial et au pilotage par le patronat.

Un emblème de la professionnalisation de la formation initiale est la création des lycées des métiers, en 2001, sous l'égide de Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel. Cette réforme consacre le rapprochement des « offres de formation » publiques et privées

au sein d'une même structure, mêle formation initiale et formation continue et acte juridiquement la co-gestion patronale du dispositif, à travers un changement de statut. En effet, un lycée labellisé lycée des métiers devient un Groupement d'Intérêt Public, dont le statut prévoit la présence patronale au conseil d'administration.

L'orientation donnée à l'école dans le sens de la professionnalisation est inscrite explicitement dans le projet de loi Fillon d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (2005) : « *l'école doit se concevoir comme une première étape (...)*



dans le processus de la formation tout au long de la vie ». Philippe Geneste^[15] l'analyse comme suit : « *L'individu devient un pion sur un espace social réduit à l'espace professionnel [...]. Hier il fallait le placer avec plutôt un bac pro, ou au moins un BEP ou un CAP, demain, ce sera avec des validations de compétences sans nécessité de diplôme, comme l'aimerait le MEDEF.* »

Les compétences sont aujourd'hui bien installées dans l'éducation. Au collège, depuis 2015, l'évaluation du diplôme national du brevet se fait sur la base du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Sans être nostalgique d'une école passée qui n'avait pas grand chose de positif, on passe (à l'école et de plus en plus dans le domaine professionnel) d'une certification d'un certain niveau d'ins-truction à la validation de compétences abstraites, découpées en domaines, dont les intitulés illustrent bien le caractère de base minimale d'employabilité : « *les langages pour penser et communiquer* », « *conduite de projets individuels et collectifs* », « *capacité à résoudre des problèmes* »... L'évaluation par compétences s'impose dorénavant dans le premier degré, au lycée et à l'université et chaque réforme tend à uniformiser les méthodes d'évaluation dans ce sens.

Les personnels aussi font de plus en plus l'objet d'une évaluation par compétences, et notamment les plus précaires que sont les contractuels. Le renou-

vellement du contrat des enseignants contractuels se fait par un entretien mené directement par le chef d'établissement, sur la base d'une évaluation des compétences. Cela témoigne dans l'école d'un glissement générale dans le salariat qui s'opère de la qualification professionnelle, issue d'un accord de branche et définissant un poste associé à une rémunération, vers la compétence, qui n'est qu'une capacité individuelle à effectuer à un instant, des tâches saucissonnées dans un environnement professionnel de précarité et de flexibilité. Enfin, la loi de transformation de la fonction publique (2019) entérine l'entrée de la logique managériale (« *New Public Management* ») dans la fonction publique, habituant progressivement les personnels à ce type de gestion et rendant ensuite facile le passage de pans entiers au privé.

Un autre juteux marché qui s'ouvre au privé est celui de l'orientation. Devant la multiplication des dites « offres de formation » du supérieur, la complexité introduite par Parcoursup et la récente réforme du lycée - innombrables combinaisons possibles de spécialités - ainsi que la mort programmée des Centres d'Information et d'Orientation, de plus en plus de familles se tournent vers des coachs privés qui vendent des kits Parcoursup, des lettres de motivations personnalisées... De plus, le passage des personnels de CIO aux régions va renforcer le pilotage patronal de l'offre de formation des jeunes. La loi Blanquer prévoit que l'orientation peut se faire avec des intervenants extérieurs, et les régions sont dans les starting-blocks pour en profiter.

Conclusion

Il importe de penser ensemble les différents éléments de la stratégie de privatisation de l'Éducation Nationale, car celle-ci dépasse le cadre précis de l'école et ses luttes trop souvent corporatistes. La privatisation rampante du « mammoth » fait l'objet d'un rapport de forces global et suit les exigences patronales sur la formation professionnelle ainsi que sur la réduction des dépenses publiques. Un mouvement de l'éducation qui s'opposerait frontalement à cette logique devrait nécessairement être interprofessionnel, déborder le cadre fixé par les syndicats de l'éducation, et attaquer la logique même de l'école capitaliste, sans s'en tenir à défendre une école publique républicaine égalitaire complètement fantasmée. Au-delà de la défense du service public et des exigences de davantage de moyens, ce sont des intérêts de classes qui s'expriment sur le terrain de l'école et que la privatisation vient matérialiser.

georges kaplan et zygaena,
24 mai 2020

14.

www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2020/05/15052020Article637251238175119059.aspx

http://

www.normalesup.org/~pcuveilier/

www.secondeaire.com/teachforfrance.html

www.secondeaire.com/teachforfrance.html

15. *Le travail de l'école : contribution à une critique prolétarienne de l'éducation*, Philippe Geneste, éd. Acratie, 2009

« Le risque zéro n'existe pas ! »*

Quand l'épidémie révèle l'école pour ce qu'elle est en réalité

En déchirant le voile idéologique qui recouvre l'institution, le confinement révèle au grand jour la fonction indiscutable de l'école, de l'école capitaliste. Plutôt qu'une analyse en surplomb, ce texte tâche de dégager quelques axes de compréhension en donnant la part belle aux témoignages de parents d'élèves et d'enseignants originaires de différentes régions de France.



À la mi-mai, le retour à l'école ne semble pas rencontrer un franc succès au sein de la population. Il est probable qu'avec la fin du chômage partiel programmée pour le début du mois de juin, les choses évoluent ... Pour le moment, les données chiffrées et vérifiables font défaut, toutefois il semble qu'une tendance se dessine : ce sont les quartiers populaires qui renvoient le moins volontiers les enfants à l'école. Certains témoignages le confirment comme celui de cet enseignant du Pays Basque : « ce sont plutôt les familles les plus en phase avec l'école qui sont revenues, donc les "bons élèves". Les élèves les plus en difficulté sont généralement chez eux. Dans notre école du moins. Ça pose quand même question quant à l'un des objectifs annoncés de la reprise... ».

En Bretagne, une mère regrette : « que la majorité des enfants de l'école Diwan⁽¹⁾ où ma fille est inscrite soit retournée en classe » ; En ce qui la concerne, elle a fait le choix inverse. Elle explique cette tendance à la reprise «

par le recrutement social assez spécifique de ce type d'établissement ».

Mais dans le nord de Marseille les écoles restent vides. Sur près de 30 000 élèves qui fréquentent les établissements en zone d'éducation prioritaire, les élus du secteur estiment à 900 le nombre d'enfants présents. Difficile de brandir un élément de réponse qui, à lui seul, expliquerait les raisons de cette défiance. Les mêmes représentants déclarent que ces quartiers ont eu davantage de décès liés à la maladie. La peur de l'infection, parfois même son expérience intime sont des arguments recevables, mais d'autres n'acceptent simplement pas l'embrigadement qu'impose le respect de normes sanitaires étrangères à la raison d'être d'un établissement scolaire ; - de toutes les manières impossibles à observer. De ces parents là, on ne parle que très peu.

Ainsi, dans le Pas-de-Calais, cette autre mère témoigne : « Finalement nous avons bien réfléchi avec mon mari et avons décidé de ne pas remettre (...) à l'école. Je sais que tout sera fait au mieux pour les enfants et enseignants, néanmoins en lisant le protocole j'ai le sentiment que les enfants vont quitter une prison dorée pour en intégrer une autre ... Et pour être honnête je n'arrive pas à appréhender le fait qu' (...) ne pourra pas jouer avec ses amis, les prendre dans ses bras ... ».

En Bretagne encore, une enseignante de lycée professionnel ne s'explique pas « le refus de la direction de mon établissement d'ouvrir les plateaux techniques en section ASSP (Accompagnement, soin et services à la personne) dans une période où justement devraient s'acquiescer des gestes professionnels indispensables à la gestion de crise, tandis que dans le même temps on tente de renvoyer les enfants dans les classes de maternelle ou d'élémentaire ».

Au boulot les prolos

Hâbleur comme un jésuite, Blanquer af-

firme sur un plateau de télévision que ce n'est pas l'intérêt économique qui prévaut à la réouverture des écoles, ce qui le préoccupe c'est uniquement « le sort des élèves en situation de décrochage ». Mais aux échelons subalternes de l'institution, l'hypocrisie n'est pas de mise et on ne se dissimule pas derrière les discours. Ainsi, lors d'un comité de pilotage de collège, le principal d'un établissement des Hauts-de-France, avoue : « On ne peut pas rester éternellement au point mort et il faut avouer que les personnels de l'Education Nationale n'ont honnêtement pas à se plaindre, nous avons tous touché intégralement notre salaire jusqu'ici, d'autres ont besoin de retourner au travail ! Sans oublier que les entreprises françaises pâtissent de la concurrence asiatique ! ». Un coordinateur en charge des personnels AESH⁽²⁾ appuiera ses propos, ajoutant : « qu'il faut penser aux parents qui sont dans la mouise ; ces derniers ont besoin de ne plus avoir les enfants à la maison pour pouvoir retourner travailler... ». Mieux, dans une circulaire, cette fois adressée à des enseignants d'écoles élémentaires, un inspecteur abdicque toute intention pédagogique pour en appeler à la reprise : « L'objectif premier n'est pas la poursuite des apprentissages (!) mais un accueil avec un travail sur la citoyenneté (!) pour rassurer et remettre en route les élèves » ... Il fait beau voir cette petite bourgeoisie fonctionnarisée, implicitement inquiète de ses revenus, en appeler sans aucun complexe au retour des prolos au boulot. On a vu fleurir ça et là quelques banderoles ou affiches proclamant, de manière fort louable, que « L'école n'est pas la garderie du Medef », il s'agirait de se rendre à l'évidence ...

De la « bienveillance » à la maltraitance institutionnalisée

Il aura suffit de quelques semaines de crise pour que le vernis idéologique craque sous le poids de l'urgence économique.

DOSSIER : Education Nationale

Toutes les valeurs et objectifs martelés jusqu'il y a peu, se sont volatilisés d'un claquement de doigt, cédant à l'angoisse patronale. Les masques tombent et une maltraitance aussi assumée qu'institutionnalisée referme pour un temps au moins les chapitres de la fable « bienveillante ». Ainsi, c'en est terminé de « l' autonomie » et du « vivre ensemble » ; l'urgence appelle chacun à la discipline, à la « distanciation », au « pas bouger ! » et au « chacun sa place » ! Quand les intérêts de la bourgeoisie sont en jeu, la plasticité de son institution scolaire émerveille ; Bourdieu, lui-même, n'aurait put être plus explicite ...



Mais, comme le rappelle cet instituteur, heureusement les choses ne se déroulent jamais comme elles le devraient : « La règle qu'ils n'arrivent vraiment pas à respecter (même les "grands" de CM) est celle de la distance d'1m pendant les temps de pause. Heureusement dans mon école personne ne les embête trop avec ça. En tout cas personne ne les gronde. C'est déjà ça... On leur rappelle régulièrement qu'ils doivent garder une certaine distance entre eux mais vraiment c'est trop difficile quand ils jouent ou simplement discutent entre eux. Ils se rapprochent naturellement. » Et de préciser : « La semaine dernière nous avons reçu une modification du fameux protocole sanitaire imposant le port du masque en permanence. J'ai essayé et tout bonnement expliqué à mes élèves que c'était impossible. Pour deux raisons: sensation d'étouffement en parlant (au sens littéral du terme) mais surtout ça limite énormément la communication. Je me suis très vite rendu compte qu'en euskara notamment (mais je suppose que c'est la même chose en espagnol et en français) ça coupe énormément la communication en empêchant les mimiques, l'aide de la lecture sur les lèvres, les sourires ou autre d'encouragement... Donc je continue à ne porter le

masque qu'à l'extérieur de la classe. »

Comparaison ne vaut pas raison, certes, mais les préoccupations sanitaires qui mobilisent aujourd'hui l'essentiel de l'activité au sein des établissements scolaires semblent nous renvoyer aux premiers âges de la Troisième République et à ses croisades hygiénistes ; après la défaite de la guerre de 1870 où l'école fut toute entière mise au service du redressement de la Nation. A cette époque, l'instituteur prend en charge le contrôle des corps autant que des esprits. La lutte contre les formes de déviances qu'elles soient physiques ou morales meuble une part importante de

l'emploi du temps. L'activité sportive et la morale essentiellement anti-alcoolique, s'égrènent au même rythme que les règles d'orthographe ou de l'arithmétique.

Ce même instituteur en a profité pour se livrer à quelques petits exercices : « nous nous lavons les mains 8 fois par jour. A raison de 10/15min à chaque fois, nous avons calculé avec les CM2 que nous passions 2h/j à nous laver les mains (ou à attendre que les camarades le fassent). Deux employées de mairie désinfectent les robinets à chaque passage d'élève soit entre 7 et 10 fois pour chaque classe! »

Une fois encore, peu importe que le discours officiel ne recouvre pas la réalité ; à tous les échelons de la ligne de commandement s'entremêlent l'escamotage, l'improvisation et l'injonction débridée ... Si dans le Nord, la rectrice opte pour la prudence et dit vouloir privilégier en bonne novlangue managériale le « distanciel » au « présentiel », certains chefs d'établissement en appellent dare-dare au retour en classe, quitte à ce qu'un professeur n'enseigne pas dans sa matière et double sa charge de travail.

Ainsi, dans l'Ouest, cette communication d'un chef d'établissement à l'adresse d'une subordonnée met en lumière la pression accrue que subissent les personnels depuis le mois de mars : « Je reviens vers toi pour te demander la raison pour laquelle tu refuses de travailler selon la méthode décidée et mise en place dans l'ensemble scolaire ? (...) En cette période où la solidarité et le bien commun sont mis en avant, je regrette vivement ton refus d'adhérer à ce qui a été demandé à l'ensemble de l'équipe enseignante. Le PP doit pouvoir s'assurer que tout fonctionne dans sa classe. Ton refus de coopérer ne lui permet pas d'assurer cette mission. »

Et à l'infantilisation s'ajoute parfois le mensonge à propos des moyens matériels annoncés. Un assistant d'éducation relève dans son établissement de REP : « le manque de matériel à court terme (masque et gel hydroalcoolique, à peine pour 4 jours pour tout le personnel) ; le manque d'agents municipaux en nombre suffisant pour appliquer le fameux protocole (nettoyage en permanence de tout ce qui est touché par les élèves et le personnel, comme les poignées de portes, les rampes d'escaliers, les portemanteau, pour être être présent lors des passages aux toilettes des élèves et tout laver derrière eux). Il note également que : « le personnel de service doit être là pendant les heures de présence des gamins, et même au-delà, et c'est infernal pour elles, beaucoup d'angoisses et de remarques. Les collègues et les parents sont très angoissés ; ils sont dans le flippe total, parce qu'on doit faire une rentrée avec "des pansements usagés" et pas du tout dans la sérénité, on a le sentiment d'être les larbins de service... »

Une absence prévisible de réaction collective

On pourrait-être frappé par le peu de réaction que manifeste le corps enseignant dans son ensemble face à ce qui se présente comme une atteinte délibérée aux règles élémentaires de l'éthique. On pourrait, mais « le corps enseignant » n'existe pas, et l'archipel des corporatismes qui en tient lieu a depuis longtemps confiné chacun dans son pré carré. Blanquer n'ignore rien de cette réalité et continuera d'attiser les tensions orchestrées par ses prédécesseurs et dont il tire à son tour le plus grand bénéfice. C'est un fait avéré, les « équipes pédagogiques » se sont montrées pour le moins partagées sur la reprise et si certains doutent, angoissent ou râlent, la majorité a choisi de se conformer aux ordres.

Une professeur de collège témoigne de cette inquiétude : « J'avais beaucoup d'appréhensions et de réticences déjà auparavant, mais je m'étais dit que je tentais le coup pour plusieurs raisons : pour les élèves

de 6ème particulièrement que je ne voulais pas laisser tomber, les ayant suivis de près pendant le confinement et donc pour les accompagner dans cette rentrée plus que spéciale, pour ne pas laisser tomber les collègues qui acceptaient tous de s'embarquer dans cette drôle d'aventure et puis aussi un peu par curiosité ».

Alors, le moment est peut-être venu de réfléchir sérieusement à partir de l'expérience vécue à ce qui se dissimule derrière le discours estimable de ces enseignants qui se refusent « d'abandonner leurs élèves » ; car c'est aussi le discours que tient l'Etat à l'égard de ses « décrocheurs » et on sait, de sa part, ce qu'il recouvre. Incontestablement on retrouve chez ceux-là un dévouement propre à toute les professions qui travaillent en direction « des autres ». Mais n'y a-t-il pas aussi une part de vanité à se croire indispensable, à vouloir sauver les âmes de celles et ceux, qui la plupart du temps, ne vous réclament rien ? D'ailleurs, le terme même de « mission » qui définit le cadre du fameux « service public » est éloquent. Il neutralise dans sa défense totale a-critique, l'action des syndicats qui pour l'occasion ont accompagné, quoi qu'ils en disent, la réouverture des établissements. Les appels à refuser de se plier à cette mascarade clinique, par la grève par exemple, furent extrêmement minoritaires

et évidemment non suivis des faits. Par son étonnement : « Je suis surprise de voir que souvent ce que revendiquent les syndicats, c'est encore plus de sécurité sanitaire. », cette enseignante souligne l'échec d'un syndicalisme incapable de penser politiquement la situation et d'y faire face. Comme à son habitude, les recommandations du CHSCT ont tenu lieu d'horizon indépassable à nos fameux « partenaires sociaux », réclamant du Synthol tandis qu'on se fait défoncer la gueule... Et logiquement, cette même collègue de conclure : « Bref, très vite, j'ai senti que je ne pouvais pas cautionner tout ça, que je ne voulais pas être complice de ce gardiennage carcéral, que je ne voulais pas faire vivre ça aux élèves, etc. J'étais ébahie de voir tous les adultes (agents, AED, enseignants...) appliquer avec autant de soin et de rigueur tout ce protocole ».

Et maintenant ?

Le moment Covid a caractérisé comme rarement auparavant la fonction qu'occupent les enseignants dans les rapports sociaux de classe, voilà la seule chose dont il faut tenir compte pour les temps qui viennent. La vieille revendication corporatiste d'un « corps unique d'enseignants » fait désormais parti d'une histoire qui ne repassera pas les plats et tant mieux ! La

précarité va aller grandissante à mesure que la privatisation gagne du terrain et un management débridé exacerbe des clivages dont les contours se précisent. C'est donc à partir d'une position de classe dépassant les murs de l'institution et ses catégories qu'il va falloir réfléchir et tenter de s'organiser. Tout est à refaire !

Un agent de la reproduction sociale, le 24/05/2020

* « *Le risque zéro n'existe pas* » est la réponse délivrée par un IEN, un « Inspecteur de l'Education Nationale » aux enseignants de sa circonscription lorsque certain d'entre eux lui réclamèrent des garanties sur les conditions sanitaires à l'intérieur des écoles. Une réponse digne d'un commercial de l'industrie nucléaire ...

1. Une école Diwan [*div n*] fait partie d'un réseau français d'écoles associatives, gratuites et laïques où l'enseignement est dispensé en langue bretonne. Source Wikipédia.

2. AESH: Accompagnant d'élève en situation de handicap.

- Encadré 1 :

Extrait du protocole sanitaire d'une école publique des Hauts-de-France :

Expliquer à l'enfant ses nouvelles conditions d'écolier :

Plusieurs lavages de mains seront imposés ; à l'entrée de l'école, avant et après le passage aux toilettes, avant chaque retour en classe, au retour à la maison

L'enfant devra s'habiller seul, refaire ses lacets seul.

L'élève ne sera plus forcément dans sa classe ni avec son enseignant.

L'élève devra rester assis à l'emplacement indiqué dans la classe. Il sera interdit de se déplacer dans la classe sans l'accord du maître.

Un sens de circulation est mis en place pour les accès et dans les couloirs. Celui-ci devra être respecté.

Les contacts avec les camarades sont interdits, distance d'1 mètre obligatoire.

Aucun échange de crayons, matériels ou objets divers n'est possible.

Pendant les temps de récréation, pas de jeux de contacts ni de ballons. Un seul groupe en récréation à la fois.

- Encadré 2 :

A l'école du docteur Diafoirus

Une de mes collègues avait fait le choix de remettre sa plus jeune fille à l'école maternelle sur les conseils et les encouragements de son institutrice et du médecin traitant. Sa gamine a été prise en charge ainsi que deux autres enfants le jour de la reprise par une enseignante qui n'était pas la sienne. Cela faisait à peine deux jours que l'école avait réouvert ses portes que ma collègue découvre sur son portable un appel de la maîtresse. Celle-ci avait laissé un message lui expliquant que la petite s'était endormie la tête sur la table et qu'on lui avait pris la température. Comme « elle faisait 36°2 et que les autres enfants faisaient plutôt 35°8 », ignorant de surcroît la norme en la matière, elle avait préféré la mettre avec un masque dans une autre classe !

L'institutrice avait au préalable questionné la petite qui lui a répondu que sa mère travaillait auprès de personnes âgées. L'enseignante souhaita alors que quelqu'un vienne rechercher l'enfant. Ne pouvait-on pas simplement en déduire, après deux mois de confinement et les contraintes que cela impose, qu'un retour à

l'école impliquerait un changement de rythme potentiellement vecteur d'angoisse et de stress ? Qu'une jeune enfant pourrait simplement en ressentir une forme de fatigue ? Personne, semble-t-il, ne s'est posé la question ...

Pour information, la température de référence généralement affichée sur les thermomètres digitaux est de 36°5. Précisons que la température avait été prise avec un thermomètre frontal. Ce genre de thermomètre n'est pas fiable. Il peut donner trois résultats différents à trois endroits différents sur, ou à distance du front, avec parfois 1° de différence. La qualité du thermomètre joue sur sa fiabilité. Son usage intensif le met rapidement hors service et cela donne parfois des températures farfelues...

Une aide soignante



ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET FRACTURE NUMERIQUE



Pour le Ministre de l'Education Nationale, l'école de demain s'appuiera largement sur de l'enseignement à distance. C'est ce qu'il a annoncé dans deux entretiens, sur France-Inter le 8 mai et dans le JDD le 10 mai. Présentée comme une conséquence de la crise sanitaire, cette évolution est pour le ministre « l'occasion de moderniser le système éducatif ».

Cette « modernisation » ne nous semble pas souhaitable pédagogiquement⁽¹⁾, mais voyons plutôt en quoi elle peut être profondément inégalitaire. Premièrement quelles sont les conditions matérielles en termes d'équipements et d'accès à Internet. En second lieu voyons les inégalités liées aux connaissances et usages des techniques de l'information et de la communication.

Qui est équipé et comment ?

Le Baromètre du numérique réalisé par le CREDOC⁽²⁾ indique qu'en 2019, 76% de la population possède un ordinateur à domicile et 77% a un smartphone. Evidemment certaines personnes ont plusieurs outils numériques, mais il y a aussi des personnes qui n'ont ni ordinateur ni smartphone. L'accès au réseau via les smartphones et les tablettes numériques se substitue de plus en plus à l'accès via l'ordinateur (en déclin depuis 2012), notamment chez les jeunes et les classes populaires. Par contre l'enquête du CREDOC relève quand même que le taux de possession de smartphone varie selon l'âge (les jeunes sont plus équipés que les vieux), le revenu (13% de plus chez les hauts revenus que chez les bas revenus), le lieu de résidence (12% de plus dans l'agglomération parisienne que dans les communes rurales) mais surtout le diplôme : 87% des personnes de niveau Bac et plus ont un smartphone contre seulement 46% des non-diplômés.

On retrouve ces disparités pour la possession d'ordinateurs mais avec un écart semblable selon le niveau de formation, mais beaucoup plus grand selon le niveau de revenu : 92% des hauts revenus ont un ordinateur contre 64% des bas revenus. De plus pour que chacun puisse étudier à distance sereinement, il serait nécessaire que plusieurs ordinateurs soient disponibles dans un foyer. Parmi les familles d'ouvriers et employés, il n'y en a que 17% qui possèdent plus d'un ordinateur. Et parmi les ménages à bas revenus, il n'y en a que 13%. Au-delà de la possession, il y a l'usage habituel. Là encore, les non-diplômés, les bas revenus, les ouvriers possédant un ordinateur l'utilisent moins fréquemment que d'autres catégories.

Pour suivre un enseignement à distance, il vaut mieux avoir un ordinateur récent ainsi qu'une imprimante (de préférence avec une fonction scanner) et de quoi l'alimenter (papier, cartouches d'encre). Donc l'enseignement à distance constitue un surcoût important pour les familles, ainsi que pour les enseignants⁽³⁾. Evidemment des jeunes n'ayant qu'un smartphone ont pu faire l'effort de recopier des leçons et exercices et de photographier ceux-ci avant de les renvoyer à leurs profs... mais beaucoup se sont découragés. Si les estimations

sur le décrochage de l'enseignement à distance sont encore imprécises, elles montrent quand même que les filières professionnelles sont plus touchées que l'enseignement général, surtout au niveau du CAP où certains syndicalistes enseignants avancent le chiffre de 50% de décrocheurs.

L'accès à Internet

Le Baromètre du numérique indique que 88% de la population est connectée à internet, dont 86% via une connexion à domicile. Là encore, cela recouvre de nombreuses inégalités. Les ruraux, ouvriers, les bas revenus et les non diplômés sont moins connectés. L'écart le plus significatif étant celui du diplôme : 95% des niveaux bac et plus sont connectés contre 60% des sans-diplômes.

De plus, il y a de fortes inégalités dans la qualité des connexions. Si 58% des habitants de l'agglomération parisienne sont connectés par câble ou fibre, ils ne sont que 7% dans les communes rurales, ne bénéficiant que de l'ADSL, souvent à des débits ne permettant pas l'accès à certaines activités (classes virtuelles et vision conférences).

Même si ces inégalités d'accès étaient techniquement résolues (et serait-ce souhaitable ?⁽⁴⁾), elles n'effaceraient pas les inégalités dans les capacités d'utilisation.

Formation de base et capacité à utiliser Internet

Pour utiliser Internet, il est nécessaire de bien se débrouiller avec la langue écrite. Il faut rappeler que 9% des français sont en situation d'illettrisme. De nombreux immigrés parents d'élèves ont encore une maîtrise assez limitée du français écrit. De plus, ces personnes (françaises et immigrées) n'ont généralement qu'une formation extrêmement succincte à l'utilisation de l'informatique et d'Internet. Comme d'autres, certaines peuvent avoir quelques utilisations d'Internet pour communiquer avec des proches ou voir des vidéos, mais dès qu'il s'agit de démarches administratives, cela devient très compliqué.

D'ailleurs 37% des personnes interrogées par le CREDOC estiment que les relations avec les administrations publiques se sont complexifiées pour elles depuis que l'on impose de passer par Internet pour de nombreuses démarches.

Comment des parents analphabètes, illettrés ou simplement ne sachant pas se servir d'un ordinateur pour leurs propres démarches pourraient accompagner le travail de leurs enfants ?

Le décrochage concerne ne concerne pas seulement enfants de familles pauvres, mais aussi particulièrement les jeunes déjà en difficulté : enfants dont les parents ont un rapport distant avec l'école ou ne suivent le travail de leurs enfants que par des relations orales avec les enseignants (gens du voyage, immigrés), ainsi bien évidemment que les enfants porteurs d'un handicap.

Les enseignants ne sont pas tous formés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, ils n'en ont pas les mêmes pratiques et cela peut créer des disparités dans la façon de les utiliser et donc des inégalités pour leurs élèves.

Si le confinement et la fermeture des établissements scolaires a été l'occasion d'expérimenter l'utilisation d'Internet dans l'enseignement, le ministre de l'Education Nationale devrait bien se garder de dire que c'est un succès. Au mieux, on peut dire que ça a permis de maintenir un lien avec les établissements et conserver les acquis pour les élèves n'ayant pas de difficulté. Pour de nombreux autres, il y a bien eu échec et donc un renforcement des inégalités. Nous ne voulons pas de cette modernisation-là qui en laisserait tant sur le bord du chemin.

Alain, Limoges

1 : Dans le sens où l'enseignement à distance efface toute dimension collective. « La classe n'est pas une juxtaposition d'élèves à qui l'on fournit des travaux individuels, c'est un espace symbolique de construction du collectif et de l'apprentissage du "faire société". On y arrive avec ses singularités et l'on y accède à des savoirs communs en découvrant les règles qui permettent de travailler ensemble et de s'enrichir les uns des autres », relève Philippe Meirieu.

2 : Depuis 2000, le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) réalise chaque année un Baromètre du numérique tiré de son enquête sur les « conditions de vie et les aspirations ».

3 : Il n'y a eu que très rarement du matériel prêté par l'Education Nationale ou les Régions, chacun (enseignants, parents et élèves) devant se débrouiller avec son propre matériel.

4 : Voir l'article sur la 5G dans *Courant Alternatif* N°299



L'incroyable ZAD...

À Notre Dame des Landes, NDDL, bravant pandémie et bureaucrates, cumulards et polémiques stériles, les zadistes continuent leur chemin. À la fin de l'été, rassemblements et rendez-vous sont d'ores et déjà pris du 24 au 30 août, soumis bien sûr aux aléas sanitaires.

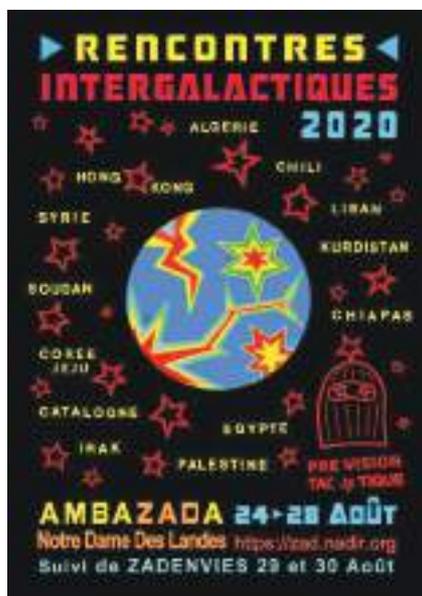
Après les terres, les bâtis

Dans le dernier article de CA, il était question des 360 ha de terres agricoles que les différentes exploitations de la ZAD, enregistrées officiellement, avaient obtenu en fermage. La répartition par l'Etat des terrains libérés du projet d'aéroport suivait les directives officielles d'attribution de baux favorisant en priorité l'installation de jeunes agriculteurs. Le conseil départemental, présidé par le PS Grosvallet, semblait plutôt disposé à aider la continuité de l'expérience ZAD, une fois que l'Etat lui aurait restitué les fermes et terres expropriées naguère et devenues inutiles à brève échéance. Mais le propre des politiciens étant de tourner comme les girouettes selon la direction du vent, le bien nommé Gros Valet a fait savoir à la délégation de zadistes qu'il n'était plus question de leur vendre les bâtis et vieilles fermes, occupés maintenant depuis près de 10 ans, et que cette occupation avait sauvés des bulldozers. Baux et loyers en bonne et due forme seraient exigés et leur montant dépendrait des investissements et travaux effectués par les occupant-e-s. Beaucoup de travaux entraîneraient des loyers faibles et des baux longs. Inversement une occupation de l'existant en l'état serait rapidement soldée d'une expulsion! Ce calcul d'épicière - socialiste - est basé sur l'existence du fond de dotation, qui avait été créé justement pour que le mouvement devienne propriétaire des bâtiments. Il échapperait ainsi plus facilement, par la sacro-sainte propriété, aux projets d'aménagement toujours possibles sur une zone verte proche d'une métropole et desservie par des grands axes routiers, maritime, etc. Pour Grosvallet, puisque la ZAD a des fonds, qu'elle rénove les bâtis du Conseil Général ; une fois rénovés, ils seraient bien sûr beaucoup plus vendables à bon prix à l'extérieur ! ⁽¹⁾ Grosvallet envisage peut-être des bénéfices potentiels à tirer auprès de différents lobbys (immobilier privé ou d'affaires, agro-industrie) avec une liquidation en douceur des zadistes, à moins qu'il ne règle des comptes pour son ancien chef Ayrault. Pour celles et ceux qui regrettent l'éclipse du PS en politique, ce retournement de veste d'un tel dinosaure encore aux manettes remet les pendules à l'heure.

Reproches et rancoeurs

L'abandon du projet d'aéroport⁽²⁾ en janvier 2018 avait vu le mouvement d'oc-

cupation se déchirer en 2 camps, notamment celui « jusqu'au boutiste » des partisans d'une continuité de l'occupation et du blocage des routes sans tenir compte de l'abandon et d'une réattribution prochaine des terres, d'un éclatement du camp anti aéroport entre notamment locaux et squatteurs, etc. Les terres qui ne feraient pas l'objet de COP retourneraient dans le giron des agriculteurs cumulards, bien décidés à mettre le bocage au musée. Aujourd'hui encore certain-e-s qui avaient dénoncé ces signatures de COP comme une trahison de la part de carriéristes intéres-



sés (!?), continuent à tenir ce discours à longueur de colonnes (par exemple sur le site d'info Indymedia Nantes) ou dans certains lieux occupés, protégés notamment par ...des COP. De fortes tensions reviennent régulièrement, comme si l'impossibilité de créer d'autres ZAD ailleurs, par manque d'un rapport de forces comme celui de NDDL, était de la responsabilité des occupant-e-s actuels, qui devaient payer pour ça. Il y a aussi sous-jacent le reproche de ne pouvoir se débarrasser définitivement de l'Etat, du préfet, du conseil départemental, de la chambre d'agriculture, et donc de composer avec les lois existantes..? Cette prise en compte de l'existant est pourtant nécessaire pour obtenir un simple RSA, avoir la CMU, se déplacer en ville sous confinement, etc. Et là chacun-e s'y plie! Heureusement la pandémie a écrasé la polémique, l'ennemi - virus ou Etat - se faisant pressant.

La ZAD n'est pas tirée d'affaire, on l'a vu plus haut. Au lieu d'attribuer une force et une responsabilité démesurées à certaines composantes dans la marche des événements, il serait plus constructif de prendre la totalité du problème en compte, pour reconstruire un rapport de forces même sans être amis, mais seulement dans le même camp. L'avenir de la ZAD va aussi dépendre de sa capacité à faire face à l'administration et aux élus locaux ; actuellement avec la pandémie qui peut rebondir jusqu'au vaccin final prévu à l'automne 2021, ils ont d'autres chats à fouetter, mais il faudra alors résister de nouveau collectivement.

Des rendez-vous importants

À la fin de l'été, du lundi 24 au vendredi 28 août, se tiendra au coeur de la ZAD (entre l'Ambazada et la Wardine) la Semaine Intergalactique qui s'intéressera à plusieurs mouvements en cours. Les débats aborderont notamment l'actualité de la Palestine et de l'Algérie, de la situation du Rojava, du Chiapas et du Chili, des propositions politiques de Murray Bookchin et du municipalisme libertaire, etc. Cette initiative voulait revenir sur les nombreux mouvements de révolte qui ont secoué le monde au cours de l'année écoulée, et aujourd'hui en train de rebondir malgré la pandémie toujours active. Il y aura en parallèle des discussions possibles sur d'autres thèmes, ainsi qu'une participation à des chantiers collectifs sur divers lieux de la ZAD, pour mieux la connaître. Un camping et une cantine devraient être mis en place. Plus d'infos sur le site de la ZAD (il est conseillé de se tenir au courant de l'évolution de la situation, les contraintes sanitaires étant inconnues à l'heure actuelle).

En fin de semaine, du vendredi au dimanche, ZAD En Vie devrait accueillir au même endroit concerts, débats, infos diverses; Pour plus d'information, consulter le programme sur le site zad.nadir.org. À bientôt, sous conditions de faisabilité!

ZAD, le 01/06/20.

1. Une maison en bord de ZAD soldée discrètement par le Conseil Départemental à une famille de roms pour 5000 euros, avait été expropriée une dizaine d'années plus tôt 40 fois plus cher. La paix sociale n'a pas de prix.
2. Un documentaire de T. Kübler passé sur A2 en avril 2020, explique assez bien les motivations des zadistes ayant signé des COP - Convention d'Occupation Précaire - avec la préfecture: <https://www.france.tv/documentaires/societe/1492895-zad-une-vie-a-defendre.html>

**BIENTÔT
DÉCONFINÉS ?**

**MARQUEZ
VOTRE RETOUR
DANS L'ESPACE URBAIN,
COMMANDEZ
DES AUTOCOLLANTS**

**PAS DE
REVOLUTION
SOCIALE SANS
LIBERATION DES
FEMMES**

**PAS DE
LIBERATION DES
FEMMES SANS
REVOLUTION
SOCIALE**

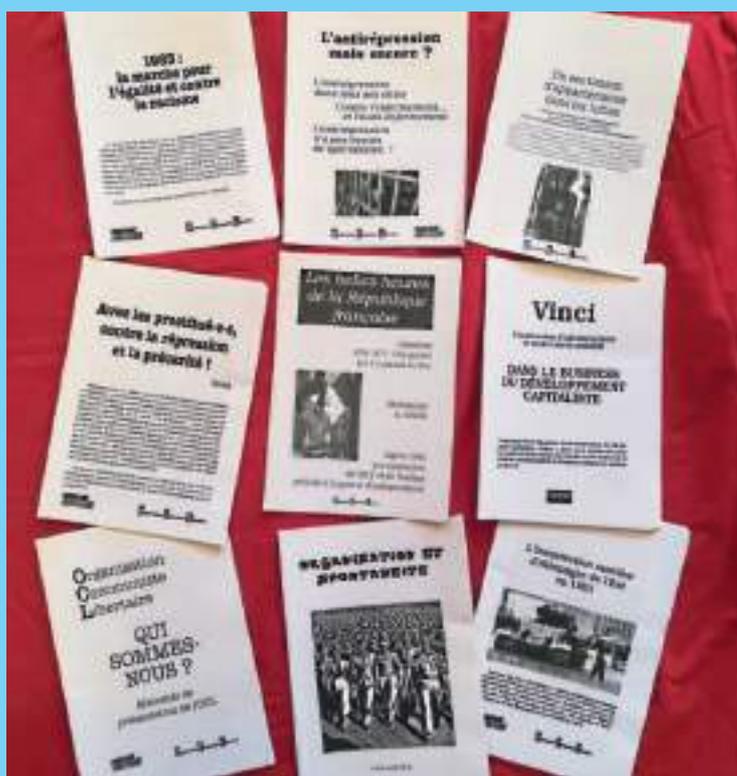
**Ni patrie
ni frontières !**

**Le système capitalistique et autoritaire
ne s'écroulera pas tout seul**

aidons-le !

TARIFS POUR LA COMMANDE

40 exemplaires 5 euros
100 exemplaires 10 euros
200 exemplaires 20 euros
250 exemplaires 25 euros
300 ex 28 euros
500 ex 40 euros
à OCL c/o Egregore
BP 81213
51058 Reims cedex
Chèque à l'ordre de La Gaïère



Des brochures, comme s'il en pleuvait !

- 1983 : La marche pour l'égalité et contre le racisme
- **L'antirépression mais encore ?**
- Du sentiment d'appartenance dans les luttes
- **Avec les prostitué.e.s, contre la répression et la précarité !**
- Les belles heures de la république
- **Vinci : Dans le business du développement capitaliste**
- Qui sommes-nous ?
- **Organisation et spontanéité**
- L'insurrection ouvrière d'Allemagne de l'Est en 1953

Cette liste n'est pas exhaustive, pour en savoir plus et/ou pour vous les procurer, il vous suffit de contacter : **OCL c/o Egregore BP 81213 51058 Reims cedex** ou bien sur le site : <http://www.oclibertaire.lautre.net/>